

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 7 avril 1999, à 14 h
Relais Gouverneur
salle Fort-Lennox
715, boul. du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 AVRIL 19991

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

FRANÇOIS BOUTIN9

CLÉMENT POULIOT25

REPRISE DE LA SÉANCE.....52

PÉRIODE DE QUESTIONS:

JACQUES FOURNIER54

MARC DECELLES67

MICHELLE LEBLOND ET ROGER CHATEL85

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, bonjour à vous, mesdames et messieurs! Nous poursuivons nos travaux entrepris hier soir sur le portrait régional de l'eau dans la région de la Montérégie et nous en sommes à des périodes de questions.

10 J'ai toutefois annoncé, pour permettre d'avoir des échanges un petit peu plus substantiels, qu'on aborderait trois questions d'une manière plus précise: cet après-midi, la question de l'agriculture dans sa relation avec l'eau; ce soir, la question des eaux souterraines; et demain après-midi, la question des équipements municipaux, de leur état et de leur performance. Déjà, un certain nombre de personnes sont inscrites.

15 Avant de commencer à permettre les questions, je voudrais liquider un certain nombre de demandes qui ont été faites au ministère de l'Environnement. Vous savez qu'au fur et à mesure on avance, on pose des questions et parfois les réponses n'arrivent pas tout de suite, on nous les promet. Alors là, il y a un certain nombre de réponses, on va essayer d'y aller le plus rapidement possible. Le Ministère va nous faire le point sur un certain nombre de questions qui ont été posées antérieurement dans le cadre de l'audience.

20 Alors, bonjour, monsieur Latulippe! Commençons tout de suite.

25 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Bonjour, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

30 Nous vous avons demandé, l'alimentation des gens en eau, un bon nombre ont des puits individuels; un bon nombre d'autres personnes reçoivent de l'eau via leur municipalité. Dans certains cas, l'eau d'une municipalité est traitée; dans certains autres cas, elle n'est pas traitée. Et on vous avait demandé les statistiques pour l'ensemble du Québec sur ce point-là.

35 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

40 Oui, monsieur le président. Donc, les plus récentes données du système informatisé eau potable, qui est un système du Ministère, outil de gestion pour le contrôle du règlement sur l'eau potable, nous indiquent que 459 679 personnes consomment une eau distribuée par un réseau d'aqueduc municipal sans traitement et 45 873 par un réseau d'aqueduc privé sans

traitement. Alors, il y a le public, privé. Et de plus, les 17 portraits régionaux évaluent à 948 040 le nombre de personnes alimentées par un puits individuel sans traitement au Québec.

Il nous est donc possible, en additionnant ces trois valeurs, d'évaluer à 1 453 592 le nombre de personnes alimentées par une eau de consommation sans traitement au Québec. On entend par «traitement», une eau ayant subi au moins une désinfection.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Deuxième question sur l'évolution des contaminants.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, monsieur le président, je vais vous lire une petite note à saveur scientifique. Mes confrères du MSSS vont suivre attentivement, si j'en échappe une, vous allez la rattraper.

LE PRÉSIDENT :

Fiez-vous sur elles, elles vous regardent.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors donc, on avait une première question à cet effet: a-t-on fait des études sur l'évolution des contaminants dans l'eau potable?

L'évolution de la présence des contaminants dans les réseaux d'eau potable exige un suivi rigoureux qui nécessite des ressources importantes. À l'heure actuelle, seul un suivi systématique imposé aux exploitants par le biais du règlement sur l'eau potable permet d'obtenir des données minimales pouvant fournir un portrait de l'évolution de la qualité de l'eau potable. Parmi les composés chimiques, 15 substances inorganiques font l'objet d'un tel suivi.

Le second bilan de la qualité de l'eau potable indique, notamment pour les années 89 à 94, le nombre de réseaux qui, au cours de ces années, ne respectaient pas les normes fixées pour le plomb, les nitrates, l'arsenic, etc. Les indicateurs de contamination microbiologique font tout particulièrement l'objet d'un suivi soutenu par les exploitants, ce qui permet également de fournir un portrait de l'évolution dans le temps de la qualité de l'eau à cet égard. Encore une fois, le second bilan de la qualité de l'eau potable en dresse le portrait.

Tout en faisant l'objet de normes, de nombreuses substances chimiques prévues au règlement sur l'eau potable ne font pas l'objet d'un suivi obligatoire, compte tenu du fait que leur présence est peu fréquente dans les réseaux et limitée à certains d'entre eux.

85 Le Programme de surveillance de la qualité de l'eau potable, mis en place en 85, permet de combler partiellement cette lacune en permettant d'évaluer la qualité de l'eau en regard des paramètres normés ne faisant pas l'objet d'un suivi obligatoire ou de paramètres non normés considérés récemment préoccupants pour la santé. Bien que, d'une manière générale, ce dernier ne permet de dresser qu'un portrait ponctuel d'une problématique, l'évolution de la qualité
90 de l'eau de certains réseaux a pu être mise en lumière grâce à une surveillance plus constante de certains d'entre eux.

La présence d'atrazine, un herbicide utilisé dans la culture du maïs, par exemple, dans le réseau de Saint-Hyacinthe considéré de loin le plus vulnérable à cette contamination, a été
95 évaluée à plusieurs reprises depuis une décennie et nous permet de dresser un portrait d'évolution de la qualité de l'eau en regard de cette problématique particulière.

La deuxième question était: a-t-on fait des études sur la nécessité d'améliorer les normes actuelles?

100 Alors, les normes québécoises pour l'eau potable correspondent généralement aux recommandations canadiennes qui sont élaborées par le biais des activités du Comité fédéral-provincial sur l'eau potable. Ce comité, qui mise sur la participation des provinces, établit une liste de paramètres préoccupants qui nécessitent une évaluation quant à la pertinence de fixer
105 une norme pour l'eau potable ou de la modifier, si elle est déjà existante, afin de protéger la santé.

C'est donc par le biais de ce comité que s'effectuent les études visant à établir la nécessité de fixer une valeur guide pour l'eau potable. Ces études comportent notamment une
110 évaluation de la toxicité de la substance en cause à des concentrations présentes dans les réseaux d'eau potable, afin de mesurer l'exposition par cette voie. Le Québec collabore étroitement à cette activité en réalisant notamment des campagnes d'échantillonnage dans l'eau des réseaux. Par exemple, le suivi des bromates, un sous-produit de l'ozonation, a été réalisé dans tous les réseaux du Québec où ce désinfectant est utilisé.

115 Et enfin: a-t-on besoin d'élaborer des normes pour de nouveaux paramètres?

Le fruit du travail réalisé par le sous-comité fédéral-provincial nous permet de proposer la modification de quelques normes prévues au règlement actuel et d'inclure des valeurs guides
120 pour plusieurs nouveaux paramètres. Un resserrement de ces normes fixées pour les trihalométhanes et le plomb est notamment proposé. De plus, le nombre de substances chimiques devant faire l'objet d'une norme devrait passer de 46 à 76 dans le nouveau règlement, en s'appuyant sur les travaux réalisés par le sous-comité fédéral-provincial.

125 Mes consoeurs opinant du bonnet, je pense que j'ai fait une bonne lecture.

LE PRÉSIDENT :

Petit commentaire, oui, madame?

Mme MARLÈNE MERCIER :

Oui. Bon, monsieur Latulippe a bien présenté le suivi environnemental et en collaboration avec les autres ministères. Mais je voudrais quand même rappeler qu'il y a dans certains cas, je ne dirais pas des suivis, mais des échantillonnages qui ont été effectués, notamment dans notre région, pour certains composés, entre autres les nitrates dans l'eau potable et la mesure des nitrates dans l'eau souterraine.

Il y a eu aussi une étude, mais celle-ci fait l'objet de la préparation d'un mémoire de maîtrise. Donc, la personne vient de déposer son mémoire, il est au niveau des corrections, mais c'était une étudiante qu'on avait à la Direction de santé publique, qui a évalué avec le ministère de l'Environnement et le Centre de toxicologie du Québec, ils ont fait la mesure de triazine dans l'eau potable provenant de deux réseaux d'aqueduc sur le bassin de la Yamaska et ils ont comparé les niveaux de triazine rencontrée dans l'eau potable bue par des citoyens, avec les niveaux de triazine retrouvée dans l'urine chez ces consommateurs-là.

Et les résultats de ce mémoire qui, comme je vous dis, n'est pas encore publié mais devrait l'être incessamment, n'ont pas montré de différence significative entre les gens qui buvaient une eau provenant des deux réseaux qu'on a dit. Par rapport au niveau de leur taux urinaire, il n'y avait pas de différence entre quelqu'un qui prenait cette eau-là ou qui prenait une eau embouteillée et qui habitait une région métropolitaine, où normalement elle n'est pas exposée à ce type de pesticides.

Donc, il y avait cette partie d'étude là. L'autre étude que je vous parlais, c'est une étude que nous avons réalisée en Montérégie suite à un comité provincial sur les nitrates dans l'eau potable. Ce comité-là a été mis sur pied par le Comité de santé environnementale du Québec pour se positionner puis essayer d'aider les régions qui étaient aux prises avec des contaminations par des nitrates, d'essayer d'avoir des guides pour pouvoir émettre des avis de santé publique. Et la première question ou préoccupation qui est apparue, c'est qu'on n'avait pas beaucoup de connaissances des nitrates dans l'eau souterraine dans nos régions.

Donc, nous, on a fait une demande de subvention et on a obtenu un petit budget pour analyser 150 puits dans cinq MRC. Puis en fait, la participation devait être volontaire des gens et on s'est rendu compte que la majorité des gens qui ont participé à cette étude-là avaient ce qu'on appelle des puits artésiens, donc des puits dans l'eau très profonde. Et nous, ce qu'on recherchait, on recherchait d'avoir des puits de surface, c'est-à-dire des puits peu profonds, d'essayer d'avoir à peu près le même nombre.

Donc, sur les 150 puits, on a eu que 16 puits de surface. On s'est dit: «Est-ce que ça représente la Montérégie?» On ne le sait pas. Mais certaines études, qui avaient été faites par

le ministère de l'Environnement dans des campagnes d'échantillonnage au niveau des pesticides et des nitrates dans l'eau potable, montraient des niveaux de contamination très faible chez ces puits-là en milieu rural.

175 Et peut-être que ces puits-là étaient eux aussi des puits artésiens. Parce qu'en fait, ce qu'on a eu comme information, c'est que les puits artésiens, c'est vrai qu'ils étaient contaminés, mais très peu, à 1 % au-delà des normes pour les nitrates, et que ce sont plus les puits de surface qui étaient contaminés, 28 % au-delà de la norme qui est 10 mg par litre.

180 Donc, c'est des petites études comme ça qui se font en région. Je sais que le docteur Pierre Paiement de l'Institut Armand Frappier s'intéresse beaucoup aussi à la mesure de parasites dans l'eau, entre autres, de certains parasites et de virus. Donc, il a parcouru, je dirais, l'ensemble des usines de traitement qui s'alimentent au fleuve Saint-Laurent, notamment. Et il a fait aussi des mesures dans certains tributaires comme la Yamaska et le Richelieu.

185 On en retrouve. Mais la difficulté en santé publique, c'est de pouvoir associer les parasites avec les maladies associées, c'est-à-dire les gastro-entérites, des épidémies, d'essayer de pouvoir associer la maladie comme telle à l'eau. Et nous, on vient de proposer à Vision Saint-Laurent 2000 une étude. Justement, hier, on la faisait partir pour la demande de subvention, ça partait à Ottawa. On veut faire une étude pour essayer de déterminer l'association possible entre la consommation d'eau de certains tributaires et les gastro-entérites sur notre territoire.

LE PRÉSIDENT :

195 Très bien.

Mme MARLÈNE MERCIER :

200 Est-ce que ça va?

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

205 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Latulippe, si je comprends bien, les normes sur l'eau potable sont les normes du sous-comité fédéral-provincial. Donc, on peut dire que le Québec s'aligne un petit peu sur les normes canadiennes. Et est-ce qu'on peut dire que le Canada, du point de vue des normes d'eau potable, si on le compare à ce qui se passe dans le monde, est-ce qu'on peut dire qu'il a une bonne réputation ou une excellente réputation ou une très bonne?

LE PRÉSIDENT :

Ça va vous amener au point 8 que vous vouliez me signaler sur les normes de l'Organisation mondiale de la santé et Santé Canada.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, en effet, la question a été soulevée, la correspondance entre les normes Canada et les normes de l'OMS. Alors, les critères du Canada et ceux de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, sont tous deux basés sur les effets sur la santé. Les méthodes d'extrapolation peuvent varier sensiblement, ainsi que les données d'entrée pour faire les calculs, telles que le poids moyen d'un adulte ou la consommation d'eau par jour.

Les critères du Canada sont évidemment ajustés en fonction des statistiques canadiennes, alors que l'OMS réfère aux données mondiales. La plus grande différence entre les deux organisations réside dans le risque jugé acceptable en regard des substances cancérigènes. Le Canada vise une concentration qui correspond au risque de 1 sur 1 million de contracter un cancer durant sa vie, alors que l'OMS vise un risque équivalent à 1 sur 100 000. Le Canada est donc parfois plus sévère que l'OMS.

Le prochain règlement réfère aux recommandations canadiennes qui sont calculées en fonction de nos caractéristiques, non seulement démographiques mais aussi économiques. Les standards d'un pays, un État ou une province riche pourront être parfois plus sévères que ceux d'une juridiction pauvre ou un pays sous-développé.

LE PRÉSIDENT :

Et ça voudrait dire donc que les normes québécoises s'alignent vers les normes canadiennes, actuellement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Exactement. Parce que dans le nouveau projet de règlement sur l'eau potable, c'est ce qui a été fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et du point de vue de la responsabilité publique, quelle est l'instance qui est chargée de garantir aux citoyens la salubrité de l'eau potable?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Moi, je suggérerais, la question de salubrité de l'eau potable, c'est la Municipalité, parce qu'en vertu du règlement sur l'eau potable, elle doit donner à ses citoyens une eau qui est potable. Sinon, elle est soumise à une procédure, dont les avis d'ébullition et tout ça. Alors, au départ, au premier chef, c'est la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier auprès du ministère des Affaires municipales, s'il vous plaît.

M. YVAN DUMONT :

C'est-à-dire que la Municipalité est assujettie à la réglementation sur la qualité de l'eau potable et, en ce sens, elle doit se conformer à cette réglementation-là sur la qualité de l'eau qu'elle fournit à ses usagers.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc, c'est la Municipalité qui est chargée de garantir l'innocuité de l'eau potable.

M. YVAN DUMONT :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? On vous avait posé une question sur le Programme 1993 et, je pense, sa mise à jour.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui. Ce programme-là, c'était le programme des lacs. Alors donc, à l'automne 93, les autorités du Ministère ont annoncé aux employés que le programme des lacs était aboli et les études amorcées seraient complétées. Alors, en mars 94, tous les employés avaient quitté ou avaient été relocalisés ou redéployés dans d'autres unités administratives. Et le 1er avril 94, ce programme-là officiellement n'existait plus et n'a pas, au niveau administratif, été remplacé. Il y a eu des palliatifs dans la gestion, mais pas à ce point-là.

LE PRÉSIDENT :

La question a été posée à propos de la publicité sur l'entretien des pelouses, et donc l'utilisation des pesticides en milieu urbain, et on se demandait: est-ce que le code des pesticides interdit certaines formes de publicité à cet égard?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, la réponse à ça, c'est non, le code comme tel ne gère pas cet aspect-là. Cependant, s'il y avait publicité trompeuse ou mensongère, à ce moment-là, la Loi sur la protection du consommateur ou la Loi fédérale sur les produits antiparasitaires s'appliquerait, mais c'est au cas où il y a une publicité....

LE PRÉSIDENT :

Donc, on peut s'attendre à une espèce d'intensification de la pratique des recours aux pesticides en milieu urbain, compte tenu de la pression publicitaire qui est exercée.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Probablement.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Genest vous avait posé une question sur la taxation en Norvège sur l'utilisation d'azote et de phosphate.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, on soulignait: le nouveau règlement sur les pesticides comprendra-t-il une taxe sur les produits? Non, l'expérience de la Norvège n'a pas été prise en compte dans le projet de code de gestion des pesticides. Toutefois, le Ministère compte étudier ce genre d'approche dans le cadre de l'élaboration d'un document d'orientation, qui est actuellement en réflexion au Ministère.

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre réflexion n'est pas finie à ce niveau-là.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Voilà.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que la Directive 017 sur les pesticides est toujours le document de référence pour l'utilisation des pesticides?

345 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, cette directive-là est toujours en vigueur.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Plusieurs questions ont été posées sur les trihalométhanes. Vous deviez nous donner une réponse sur les normes à l'égard des trihalométhanes.

355 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

La norme de trihalométhanes sera de vérification obligatoire dans le prochain règlement. Et les prélèvements trimestriels projetés sont tels que proposés dans les recommandations canadiennes et exigés aux États-Unis.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

Alors, j'invite monsieur François Boutin, s'il vous plaît.

365 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Bonjour! J'aurais trois questions assez simples concernant la gestion des eaux de surface. On nous a fait une présentation hier du portrait qualitatif et puis quantitatif de l'eau de surface sur le territoire de la Montérégie. Le portrait qu'on nous a présenté, je le considère plutôt statique, c'est-à-dire par rapport à un événement bien bien... ou dans un temps très arrêté. Toutefois, on nous a dit aussi qu'on avait 250 stations de contrôle sur la gestion des différents tributaires des cours d'eau.

375 Et puis le MEF est-il en mesure de nous dresser un bilan du portrait qualitatif de l'eau en relation dans le temps? Pour les dix dernières années ou les quinze dernières années, est-ce qu'on a vu une amélioration de la qualité de l'eau des différents cours d'eau qu'on retrouve sur le territoire?

380 **LE PRÉSIDENT :**

D'abord, monsieur Latulippe, les 250 stations d'observation, ça, ce n'est pas uniquement dans la région, c'est sur l'ensemble du Québec?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est sur l'ensemble du Québec, oui.

LE PRÉSIDENT :

Combien est-ce que vous en avez dans la région?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Sylvain Primeau.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, de la manière que ça fonctionne, laissez-moi deux petites secondes au niveau de la région, parce que sur les 250 stations, on a des stations avec des statuts variables. Moi, ce que je vais vous donner comme chiffre, c'est les endroits où est-ce qu'on mesure la qualité de l'eau de façon continue, c'est-à-dire douze mois par année. Ce ne sera pas tellement long, je vais juste ramasser mes petits, puis je vous réponds à mesure.

Dans le cas de la rivière Yamaska, il y a neuf endroits qu'on appelle stations principales et une station témoin. Donc, ça fait un total de dix. Dans le cas de la rivière Richelieu, c'est douze. Et dans le cas de la rivière Châteauguay, on suit la qualité de façon continue à quatre endroits.

LE PRÉSIDENT :

Merci. La question de l'intervenant est la suivante, est-ce que vous avez un portrait qualitatif comparé, par exemple, des dix dernières années ou des quinze dernières années sur les eaux de surface?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, ma collègue complétera, on a déposé auprès de la Commission «La qualité de l'eau des rivières du Québec, état et tendances.» On me suggère de lire les conclusions, mais je pense que j'en ai pour deux pages. Alors, je vais vous référer à ce document.

LE PRÉSIDENT :

Et la conclusion?

425

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Le dernier paragraphe...

430

LE PRÉSIDENT :

En forçant la nuance.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

435

Et la synthèse.

«Les importantes interventions d'assainissement réalisées jusqu'ici semblent donc se traduire par une amélioration réelle de la qualité de l'eau. Considérant l'état relativement bon de la qualité de l'eau au Québec par rapport à l'ensemble des pays industrialisés, on peut penser que les efforts consacrés à l'assainissement des eaux entraîneront ultimement une récupération et un potentiel d'utilisation supérieur à la moyenne internationale. Comme l'eau s'avère de plus en plus une ressource stratégique mondiale, la position du Québec, tant sur le plan quantité et qualité, n'en sera que plus enviable.»

445

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est un jugement global sur l'ensemble du Québec. Est-ce que vous avez quelque chose de plus précis sur la région? J'ai, moi, ici un document que vous avez déposé hier, qui s'appelle «Le bassin de la rivière Yamaska, l'état de l'écosystème aquatique - 1998». Au point 11, au dernier point de votre bilan, vous affirmez les choses suivantes:

450

«Les activités agricoles sont les principales sources d'azote et de phosphore dans le bassin de la Yamaska. Ainsi, les apports provenant de la pollution diffuse représentent à l'embouchure de la rivière Yamaska environ 70 % des 6 300 tonnes d'azote transportées et 75 % des 649 tonnes de phosphore.»

455

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Excusez, monsieur Beauchamp, je ne voulais pas refaire sortir un problème, mais je veux plutôt savoir vers quoi qu'on s'en va.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'il y avait un jugement global qui disait que, finalement, il y avait peut-être une amélioration mais qu'il y avait un risque de perte de l'amélioration, c'est-à-dire que s'il y avait une amélioration globale --

«Les données récentes indiquent qu'en certains endroits, la recrudescence de l'activité agricole tend à renverser les améliorations de la qualité de l'eau.»

Alors, c'est pour ça, comme c'est le document le plus récent, donc j'ai l'impression que la conclusion, c'est que, oui, ça s'est amélioré globalement dans les cours d'eau depuis dix ans mais que, par ailleurs, il y a une contre-tendance qui laisse à penser qu'il pourrait y avoir un recul ou une perte, que le gain sur une chose soit en train de se traduire sur une perte ailleurs. C'est juste ça que je voulais vérifier à propos de ce document-là.

Pouvez-vous me donner une clarification, madame Émond, s'il vous plaît?

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui, je vais pouvoir le faire en complément avec monsieur Primeau et madame Paré.

Effectivement, dans les documents que j'ai déposés hier sur la rivière Yamaska, vous avez aussi cette brochure, en plus du texte que vous venez d'évoquer. Et vous avez des commentaires sur l'évolution, et entre autres un tableau dans cette brochure. J'espère qu'elle est peut-être disponible à l'arrière de la salle, si vous voulez bien en prendre une copie.

Et on voit, par tronçon de rivière et par période de surveillance, on voit des évolutions, 88 à 97, où on voit quand est-ce que ça s'améliore ou, en fait, que la pollution diminue et quand est-ce que ça reste stationnaire.

On a également le même type de dépliant pour la rivière Châteauguay et qui illustre un tableau. On pourrait vous déposer, monsieur le président, le même type de dépliant, qui est moins récent, pour la Châteauguay. C'est 79.

LE PRÉSIDENT :

En avez-vous un aussi sur la Richelieu?

Mme FRANCINE ÉMOND :

Et on en a un également sur la Richelieu, parce que tous les rapports sur la Richelieu ont été rendus publics en juin dernier. Nous allons vous les déposer. Et sur la rivière Châteauguay, vous avez également le même type de tableau. Je ne les commenterai pas, je vais demander aux experts de les commenter. Et sur la rivière Richelieu, on commente.

Et effectivement dans la Yamaska, il y a eu des efforts - parce qu'hier, on a dressé un portrait qui se veut toujours rapide compte tenu de l'ampleur du sujet à couvrir - il y a eu des efforts de faits dans chacun de ces bassins-là et dans la Yamaska également, des efforts faits par le milieu municipal, le milieu industriel, le milieu agricole, et malgré tout, la situation se détériore dans certains cas. Mais ça aurait été pire s'il n'y avait pas eu tous ces efforts-là d'accomplis.

Alors, je passerais la parole à monsieur Primeau pour qualifier peut-être le bassin de la Yamaska.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, dans le cas de la rivière Yamaska, on a obtenu une amélioration généralisée de la qualité de l'eau au cours de la période de 1979 à 1997. On note, par exemple, une diminution généralisée des concentrations de phosphore, des diminutions localisées des concentrations d'azote total, des baisses des concentrations des coliformes fécaux à certaines endroits et un portrait assez variable du côté de la turbidité. Il y a des endroits où est-ce que ça a augmenté, il y a d'autres endroits où est-ce que ça a diminué.

Dans le document où est-ce que vous faisiez référence à des pertes de qualité à certains endroits, c'est surtout en période estivale. De façon globale, au point de vue annuel, on peut dire que la qualité de l'eau s'est améliorée dans le bassin versant de la rivière Yamaska. Par contre, la situation en période estivale est nettement plus troublante, dans le sens où il y a plusieurs endroits, notamment dans la rivière Noire, où est-ce qu'on observait historiquement une qualité qu'on pouvait qualifier soit de douteuse ou de mauvaise qualité.

Les résultats qu'on a obtenus de façon un peu plus élargie, à l'été 95, nous indiquent maintenant que la qualité est rendue très mauvaise à ces endroits-là. Et il y a aussi quelques autres endroits dans la rivière où il y a eu un déclassement comme celui-là, avec les stations suivies en période estivale, c'est-à-dire à l'été 95.

Parce qu'on a fait deux suivis différents dans le cas de la rivière Yamaska. Il y a une première série de données qui proviennent de la période à la fin des années 80, début des années 90, et on a repris le même portrait cinq ans plus tard et on note une dégradation en période estivale.

545 Pour ce qui est de la rivière Châteauguay, on a noté aussi des améliorations au niveau de la qualité de l'eau. On a des baisses de la contamination microbienne à plusieurs endroits dans la rivière. Dans le cas de la pollution par les substances nutritives, les gains sont moins évidents en période estivale. Les diminutions sont encore attendues dans le cas de la rivière Châteauguay.

550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Sur la Yamaska, ça demeure quand même le tributaire le plus pollué du Saint-Laurent.

555 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Oui, monsieur Genest, ça demeure le tributaire le plus contaminé du Saint-Laurent. On a fait une étude comparative d'une trentaine de tributaires qu'on suivait et la rivière Yamaska demeure celui où est-ce que l'indice de qualité est le plus mauvais.

560 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Par contre, si j'ai bien compris, on voit la tendance d'une amélioration générale dans le temps. On voit qu'il y a des efforts quand même importants de la part des différents intervenants pour améliorer la qualité de l'eau. Est-ce que ce propos-là, comme conclusion, est justifié? On voit une tendance qui nous mène à une amélioration de la qualité des eaux de surface, de façon générale? Mais je pense que vous avez précisé le cas de chacune des grands tributaires du fleuve.

570 Mais le point que je voulais apporter surtout en soulignant ce point-là, c'est qu'on lance un débat sur la consultation publique sur la gestion de l'eau, mais je pense qu'il faut quand même dire qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont réalisés de la part du milieu agricole, du milieu urbain justement, puis on voit une tendance à l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

575 Est-ce que je me trompe en disant ça?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, je peux répondre?

580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

585 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, excusez-moi, il faut que je m'habitue au décorum.

Pour ce qui est des efforts d'assainissement urbain, on note en général en aval des stations d'épuration ce qu'on appelle des sauts, c'est-à-dire que les concentrations de polluants, comme par exemple le phosphore, suite aux interventions d'assainissement, ont diminué de façon très claire. Et on peut le constater de façon visuelle. C'est-à-dire qu'on avait un niveau qui était comme ça ici, et suite aux interventions d'assainissement, on a une marche. On appelle ça une tendance par sauts. Et dans le cas de la rivière Yamaska, on observe ça notamment en aval de Granby, en aval de Saint-Hyacinthe. Donc, les efforts d'assainissement urbain et industriel nous ont permis de faire des gains appréciables à certains niveaux, aussi du côté des coliformes fécaux.

Par contre, ce qu'il faut dire, c'est que la qualité de la rivière Yamaska, par exemple dans le cas du phosphore, on avait des dépassements de critères qui étaient de 30 microgrammes par litre, qui variaient grosso modo entre huit et dix fois les critères. Et maintenant, on est tombé aux alentours de six fois le critère, six ou sept fois le critère. Donc, on était très loin et on a réussi à faire diminuer les concentrations de façon notable. Il nous reste encore du chemin à faire de ce côté-là.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Parfait, merci. Deuxième question. On semble beaucoup privilégier les activités récréo-touristiques sur le territoire de la Montérégie, surtout les activités nautiques principalement dans la rivière Richelieu. Si on dresse un bilan des activités nautiques sur le territoire, on remarque que les bateaux sont de plus en plus gros. Évidemment, ça crée des grosses vagues. Ça a des répercussions importantes sur la stabilisation des berges du Richelieu.

Est-ce que le ministère de l'Environnement ou d'autres ministères tiennent compte de ce facteur-là dans le développement des activités nautiques sur le territoire?

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier ça. Juste vous dire qu'on a eu une longue discussion à Sherbrooke. Il semble bien qu'en termes de pollution brute, le plus gros problème semble venir des moteurs à deux temps, qui eux perdent beaucoup de pétrole d'huile sur les nappes d'eau. Et ça semble une pollution assez inquiétante.

Alors, on va aller maintenant vérifier votre question sur le Richelieu et les gros bateaux. Est-ce que le ministère de l'Environnement peut nous donner une première réponse sur l'utilisation du Richelieu, entre autres, la fréquence sur le Richelieu des bateaux à assez gros moteur et donc les effets écologiques de cette pratique-là?

Mme FRANCINE ÉMOND :

630 Au niveau de l'importance de la fréquentation, monsieur le président, malheureusement je n'ai pas les données. Je les ai déjà vues, il y a plusieurs années, mais ça relève davantage du ministère du Tourisme ou de l'époque Loisirs, Chasse et Pêche.

LE PRÉSIDENT :

635 Oui, c'est ça, j'ai jeté un coup d'oeil et je ne les ai pas vues, alors...

Mme FRANCINE ÉMOND :

640 Mais je savais qu'à l'époque, et j'imagine que ça n'a pas dû diminuer, on sait que c'est le couloir, le lien avec les Américains et l'Ontario pour la navigation de plaisance qui est sans doute le plus fréquenté au Québec. Alors, j'imagine que la situation n'a pas changé à cet égard-là.

645 Maintenant, pour l'effet de l'érosion liée au batiage, c'est un peu la question?

LE PRÉSIDENT :

650 Oui.

Mme FRANCINE ÉMOND :

655 À ma connaissance, nous connaissons ce problème-là de façon générale, mais je ne crois pas qu'on le connaisse de façon spécifique au Richelieu, à moins que quelqu'un...

LE PRÉSIDENT :

660 Mais est-ce qu'à l'inverse, vous avez beaucoup de plaintes? Souvent, on le voit comme ça, ce que les gens...

Mme FRANCINE ÉMOND :

665 Je vais vérifier, un instant. Je demanderais à Isabelle Piché de répondre, qui a fait l'étude sur le Richelieu. Nous ne vous avons pas donné l'état de la situation sur l'évolution du Richelieu tantôt, mais madame Piché est également en mesure de fournir cette information.

LE PRÉSIDENT :

670 Très bien. Allez-y, madame.

Mme ISABELLE PICHE :

Alors, bonjour, monsieur le président! Dans un premier temps, au niveau de la qualité de l'eau pour ce qui est du Richelieu, on note aussi une amélioration au niveau essentiellement du phosphore, suite à l'opération de certaines petites stations d'épuration le long du Richelieu, étant donné que lors de l'étude les grosses stations comme Saint-Jean et Beloeil n'étaient pas encore en opération.

Pour ce qui est de la fréquentation au niveau des bateaux, j'ai une donnée de 92 de géographique... en tout cas, ça porte un nom, je pourrais chercher la référence. C'est à peu près 150 bateaux par jour, dans le temps estival évidemment, qui passent par le Richelieu.

Au niveau de l'impact, pour ce qui est du batiage, on a pu constater, au niveau des organismes benthiques - ça c'est au niveau des insectes aquatiques qu'on trouve dans le cours d'eau - à une station essentiellement, on retrouvait un impact sur notre communauté parce que c'était juste à la jonction où est-ce que la rivière se rapetisse. Elle est large, en fait, en amont, quand elle sort du lac Champlain et puis elle se rapetisse juste en aval de Saint-Jean. Alors, c'est à cette station-là qu'on avait un impact sur notre communauté d'insectes. Alors, c'est les données que j'ai.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Je ne veux pas trop m'attarder sur ce sujet-là, mais le seul commentaire que je peux apporter, c'est qu'il y a vingt ans, on voyait des bateaux ou des embarcations de 16, 18 pieds. On se promène le long de la rivière, le long du canal de Chambly, on voit les bateaux maintenant de 30, 35 pieds, 40 pieds de longueur. On voit la vitesse que ça roule sur le Richelieu. Il y a même des spectacles durant l'été.

Ce que je trouve dommage, c'est que c'est les riverains qui demeurent responsables de la stabilité des berges le long du littoral de la rivière. Et puis je me demande s'il n'y aurait pas lieu de mieux réglementer la navigation de plaisance le long d'un parcours comme le Richelieu qui est très étroit, où est-ce que la profondeur d'eau est quand même assez restreinte. On voit des bateaux de 40 pieds de longueur passer et puis qui remettent tout en suspension les sédiments accumulés dans le fond de la rivière. Je trouve ça pas mal dommage, puis je voulais peut-être apporter justement une réflexion dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

710 Dans les travaux antérieurs, on a demandé le dépôt - et il est rendu public maintenant -
du rapport Boucher qui étudiait la question du trafic sur les cours d'eau, notamment au lac
Memphrémagog. Alors, évidemment la question que vous soulevez, oui, elle est pertinente.
Et malheureusement, le pouvoir d'intervention semble assez mince puisque, de temps en
temps, c'est -- j'essaie de me rappeler, c'est Transports Canada les juridictions?

715 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

720 Allez-y. C'est vous qui passez l'examen, pas moi.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

725 En vertu de la Loi sur la marine marchande, je vous soulignais à Sherbrooke que la
juridiction sur la navigation, bien sûr, est fédérale, mais il y a eu une délégation au ministère
des Affaires municipales, qui se trouve être le porteur de ballon, pour permettre aux
municipalités de réglementer sur les plans d'eau du Québec.

730 Et entre autres réglementations, les municipalités peuvent interdire tous les bateaux;
interdire les bateaux à propulsion mécanique, sauf les bateaux propulsés par un moteur
électrique alimenté par une batterie; limiter la vitesse à 10, 25, 40, 55 ou 70 kilomètres/heure;
interdire de tirer une personne sur des skis nautiques, aquaplane ou un autre équipement
semblable, sauf aux heures prévues; interdire de tenir une régate, un défilé ou une course de
735 bateau; interdire l'excursion fluviale, commerciale en radeau pneumatique, sauf si l'exploitant
détient un permis. Enfin, c'est les types d'interdiction.

Maintenant, en ce qui a trait directement aux rives, on vous a déposé, monsieur le
président, la Politique de protection des rives et un Guide de bonne pratique, qu'on a déposés
740 auprès de la Commission. Et dans ce guide, sans m'embarquer dans une partie trop technique,
il y a des mentions sur la protection des rives. Et notamment, on y lit:

«Lorsqu'il y a une bande de protection, pour être pleinement efficace, la bande riveraine
doit comporter trois strates de végétation constituées par les herbacées, les arbustes et les
745 arbres.»

Et ainsi de suite. Donc, on donne aussi à la fin:

«Selon les conditions qui prévalent dans un site donné, les bandes riveraines de 10 et
15 mètres de largeur au plus sont généralement recommandées pour assurer une protection à

750 long terme contre l'érosion, notamment en assurant mieux la présence des trois strates de
végétation herbacée, arbustive, arborescente. Une bande de protection trop étroite ne permet
pas une réelle implantation de végétation arborescente ni une grande variété des espèces
arbustives.»

755 Et dans ce document, on y retrouve d'autres spécifications quant à la protection des
berges.

LE PRÉSIDENT :

760 Ça va?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

765 Une dernière petite réflexion. Je voulais faire une corrélation entre l'étalement urbain et
la gestion de l'eau dans le milieu municipal. On sait très bien que l'étalement urbain favorise un
plus grand ruissellement des fortes intensités de pluie qu'on reçoit en période, entre autres,
estivale et en période de crue au printemps. Il y a aussi le fait que plusieurs municipalités sont
bâties à proximité du réseau hydrique et puis qui souvent sont des tributaires de rivières
navigables, les fameuses rivières de classes 3 et 4.

770 Puis évidemment, il y a certaines municipalités qui subissent de grosses inondations.
On l'a vécu dernièrement avec des intensités de pluie de récurrence centenaire depuis ces
dernières années. On voit, entre autres, que les municipalités cherchent à régler le problème en
grossissant les cours d'eau municipaux pour évacuer l'eau le plus vite possible en lien avec
775 l'étalement urbain. On l'a vu à Chambly; on le voit à Saint-Constant; on le voit à Ange-Gardien;
on peut le voir aussi à Henryville. Ils vivent de gros problèmes. Évidemment, les résidences
sont rénovées, ils ont rénové les sous-sols. Ils se font inonder.

780 Et puis le rôle des intervenants dans le milieu, c'est de grossir le cours d'eau pour sortir
l'eau encore plus vite. Et puis qu'est-ce que ça a comme conséquence, bien, c'est facile à
comprendre, on déplace le problème plus bas souvent, beaucoup plus en aval.

785 Et puis je me demandais - puis ça se passe là, il y a même des travaux qui ont été
exécutés dans le passé - est-ce qu'il y a une politique dans la gestion de l'urbanisme pour éviter
l'étalement urbain ou tenir compte d'une meilleure gestion de l'eau de surface qui a des
conséquences quand même assez importantes sur la gestion de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

790 Alors, ça, c'est une des questions qu'on va aborder demain après-midi, parce qu'il y a un certain nombre de municipalités qui vont être présentes. Mais je vais quand même aller chercher un premier niveau de réponse là-dessus, et auprès du ministère de l'Environnement et auprès du ministère des Affaires municipales.

795 Cette fameuse question de l'étalement urbain, au niveau municipal, ainsi que de - comment dire - de l'effet pervers du développement d'une municipalité en amont à l'égard des problèmes d'une municipalité à l'aval, est-ce que ça, c'est un genre de question que vous prenez en compte dans vos planifications?

800 **Mme RENÉE MARCEAU :**

 Alors, je vois que la question a deux volets. Je peux peut-être répondre à la première.

805 Dans le cadre de la rédaction des schémas d'aménagement et d'élaboration, dans les orientations gouvernementales qui sont dictées par le ministère des Affaires municipales, les deux principales sont effectivement la consolidation de l'urbanisation. C'est-à-dire qu'on demande aux municipalités régionales de comté de délimiter les périmètres urbains autour de ce qui est déjà construit en fonction de la progression de population pour les dix ou quinze prochaines années et de poursuivre leur développement à l'intérieur de ces limites-là justement pour assurer une consolidation, puis éviter l'étalement.

810 De la même façon, il y a une deuxième orientation qui est celle du contrôle de l'extension urbaine, où, à ce moment-là, on leur demande de mettre des prescriptions et des normes pour empêcher l'établissement de résidences, de commerces et d'industries à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Est-ce que ça peut répondre?

815

LE PRÉSIDENT :

820 On va vérifier auprès du ministère de l'Environnement. J'imagine que ce même problème-là, vous le voyez, vous, depuis les effets écologiques. Est-ce que vous avez des comités interministériels? Est-ce que vous avez des approches ou des guides que vous donnez là-dessus?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

825

 Monsieur le président, évidemment, il y a toujours la Politique de protection des rives. Il y a aussi, comme c'est une question de zonage au départ, en vertu de l'article 113(16) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

830 «Les municipalités doivent régir ou prohiber les usages du sol, construction, usages,
certains d'entre eux, compte tenu soit de la topographie du terrain, soit de la proximité d'un
cours d'eau ou d'un lac, soit des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou
d'autres cataclysmes, soit de facteurs propres à la nature des lieux qui peut être pris en compte
pour des raisons de sécurité publique ou de protection de l'environnement des rives du littoral et
835 des plaines inondables.»

Et dans cette même loi, à l'article 165.2, on y retrouve la possibilité, au cas où la
Municipalité malgré tout ça ne respecterait pas la Politique de protection des rives, un article qui
dit:

840 «Si le ministre de l'Environnement est d'avis qu'un règlement de zonage de lotissement
ou de construction d'une municipalité ne respecte pas la politique du gouvernement, via l'article
2.1, donc la Politique de protection des rives, ou n'offre pas...»

- et ce ou-là est disjonctif, donc on sépare vraiment les deux phrases -

845 «... ou n'offre pas, compte tenu de la particularité du milieu, une protection adéquate
des rives du littoral et des plaines inondables, il peut demander à la Municipalité de modifier, s'il
le juge opportun, son règlement.»

Et au cas de refus, à la limite, le ministre peut lui-même proprio motu le modifier. Et
850 enfin...

LE PRÉSIDENT :

855 Mon problème est plus au niveau de la planification. C'est bien entendu que c'est au
niveau de la MRC qu'il y a une espèce de négociation ou de définition de la vocation des
territoires. Mais prenons le cas de municipalités qui sont autour de la rivière l'Acadie. En bas,
vous avez la Ville de Chambly; plus haut, à côté de Chambly, il y a Candiac; plus haut, il y a
Saint-Hubert, etc.

860 Et là, il commence à y avoir des problèmes de mini-bassins ou d'aménagements urbains
intensifs sur un petit affluent du Richelieu, qui est la rivière l'Acadie. Et comment la planification
se fait? Comment l'intégration des modifications du territoire, en termes d'urbanisation
accélérée et donc de ruissellement, de modifications du régime hydrique des cours d'eau.

865 C'est un peu dans ce sens-là que vous posez votre question?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

870 Oui. Puis souvent, tout ça se fait au détriment de l'agriculture en région. Où est-ce que
je voulais en venir, c'est le fait que si on évacue l'eau plus vite en amont d'une urbanisation, on
augmente la vitesse de l'eau en aval et puis on favorise le décrochement des talus, la stabilité
des talus le long du parcours de la rivière ou du cours d'eau. Et puis évidemment, ça a des

conséquences sur les riverains qui, eux, doivent protéger la bande riveraine, doivent protéger la stabilité des berges du cours d'eau.

875

On l'a vu à Chambly, quoi, ils se sont faits inonder deux-trois fois, deux-trois années d'affilée. Ils ont creusé un cours d'eau d'une ampleur quand même assez importante, qui se jette dans la rivière l'Acadie. Évidemment, ce redressement-là ou l'aménagement d'un nouveau cours d'eau a eu quand même des conséquences importantes sur le milieu agricole. Et puis je me demande jusqu'à un certain point si, dans le développement ou la politique de l'urbanisation, ils tiennent compte de tous ces facteurs-là.

880

Évidemment, la Municipalité de Chambly est ceinturée par tout son développement urbain. Et puis quand il s'agit de faire d'autres aménagements, ils doivent aller dans une municipalité avoisinante qui se trouve être Carignan, qui est principalement agricole. Et puis on se demande si, à l'avenir, il ne devrait pas y avoir une politique beaucoup plus ferme sur l'étalement urbain qui cause aussi des conséquences sur les activités agricoles.

885

LE PRÉSIDENT :

890

Donc, vous avez des tensions ou des conflits d'utilisation du territoire et de vocation et d'aménagement, de part et d'autre, tant du milieu urbain que du milieu agricole.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

895

Je pense que oui. Je pense que ce problème-là est réel aussi à Saint-Constant. La Ville de Saint-Constant est bâtie dans une dépression et puis ils vivent des inondations du fait qu'il n'y a plus de plaines inondables, que la Ville de Saint-Constant a plutôt remblayé dans les zones naturellement...

900

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, est-ce que les gens se parlent?

905

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Ça, je ne peux pas vous répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

910

Est-ce qu'il y a des structures de cohésion, d'intégration? Est-ce que les gens attendent que Québec décide de tout ou est-ce que les gens commencent à s'asseoir autour de la même table pour se dire: il y a là un territoire qu'on doit gérer et avec des vocations conflictuelles, des divergences, des intérêts qui ne sont pas toujours communs. Avez-vous des expériences de

915 bassins de rivières? Est-ce que les gens commencent à se regrouper sur certaines unités de territoire, qui permet d'intégrer ces choses-là?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

920 Ce que je peux répondre à cette question-là, évidemment quand les citoyens sont confrontés à un problème comme des inondations, évidemment que ces gens-là se servent du réseau politique pour régler le problème le plus vite possible. Il faut éteindre le feu. Et puis souvent, je me demande jusqu'à un certain point si tout ça pourrait être plutôt planifié que plutôt attendre des catastrophes avant de les planifier. C'est plus ça mon intérêt.

925 Je pense que quand les citoyens - puis je pense que c'est raisonnable puis c'est compréhensible - que les citoyens de Chambly sont confrontés à des problèmes d'inondation, bien, il faut régler leurs problèmes. Mais si on avait pu le prévoir, je pense que ça aurait été bénéfique pour tout le monde.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on le gère par crise, mais on ne planifie pas encore.

935 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Je ne penserais pas. Peut-être quelqu'un pourrait mieux répondre à la question que moi, mais je voulais apporter une réflexion.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Regardez ça, il y a une madame qui a levé la main là-bas. Oui, allez-y, madame.

Mme RENÉE MARCEAU :

945 Malheureusement, je n'ai pas toutes les solutions pour répondre à la problématique. Cependant, c'est naturellement l'objectif de la révision des schémas d'aménagement qui est en cours à l'heure actuelle. Il y a des orientations qui ont été énoncées par le gouvernement. Les MRC sont en élaboration. C'est un processus qui s'étale sur cinq, six, sept, huit ans. Ce n'est pas toujours facile.

950 Le gouvernement, effectivement comme le disait monsieur Latulippe, il y a la Politique de protection des rives, qui inclut une protection pour les zones inondables et qui exige effectivement des MRC la délimitation des plaines inondables et des prescriptions à l'égard de la construction à l'intérieur de ces périmètres-là.

955

Les MRC, comme les municipalités, pourraient agir tout de suite effectivement et contrôler, mais il y a toujours le problème des municipalités qui ne sont pas toujours intéressées, à prime abord, à limiter l'implantation résidentielle à cause du revenu que leur apporte la taxe foncière. Alors, effectivement, le gouvernement demande une planification et exige que les MRC prennent leurs responsabilités, ainsi que les municipalités conséquemment, mais c'est un processus qui se fait à très long terme. Et ça s'en vient.

Dans le cas de la Montérégie, la plupart des MRC ont déposé leur projet de schéma d'aménagement révisé. Le gouvernement continue d'exiger qu'elles délimitent les plaines inondables et qu'elles limitent la construction ou empêche la construction dans la plaine 0-20 ans. Mais ça va prendre combien de temps avant que ce soit appliqué? Parce qu'il faut attendre que les schémas d'aménagement soient entrés en vigueur, donc que tout leur contenu soit conforme aux orientations, et ensuite de ça, les municipalités locales ont deux ans pour faire leur réglementation en conformité du schéma d'aménagement. Alors, ça peut prendre encore quelques années.

Mais le gouvernement est là pour s'assurer que les MRC intègrent les orientations à l'égard de la gestion d'urbanisation, comme je disais tantôt, pour le contrôle de l'extension et la consolidation, et à l'égard des orientations du ministère de l'Environnement concernant l'application et la Politique de protection des rives et des plaines inondables.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, une précision supplémentaire. On vient de parler du zonage des municipalités, des schémas d'aménagement des MRC et, d'une façon beaucoup plus macro, de contrôler la gestion de l'eau.

Évidemment, le projet pilote de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de la rivière Chaudière va examiner l'entièreté de cette problématique-là reliée à l'eau pour toute une région, tout un bassin hydrographique. Et je voulais souligner que ce projet-là est précisément dans la région de la Beauce qui connaît des inondations de façon folklorique. Alors, quand on parle lorsqu'il y a une inondation, que les gens s'occupent de leur point particulier, je pense que c'est pris en compte dans ce projet-là, particulièrement en Beauce.

LE PRÉSIDENT :

J'étais sûr que vous n'étiez pas pour la manquer celle-là. Très bien.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

1000

Merci, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

1005

Alors, monsieur Clément Pouliot, s'il vous plaît. Comme je veux avoir une discussion sur les problèmes agricoles, j'ai su que monsieur Pouliot voulait venir à l'audience, alors on a convenu qu'il viendrait, et ça va nous permettre de cerner un certain nombre de questions. Alors, j'imagine que vous êtes monsieur Pouliot?

1010

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est pas mal ça.

LE PRÉSIDENT :

1015

Alors, quand on fait la tournée des régions, on a évidemment pris connaissance du portrait régional de la Montérégie et ce n'est pas un secret pour personne qu'il y a un certain nombre de problèmes d'eau dans la région, des problèmes municipaux, des problèmes industriels, il y a également des problèmes agricoles. Alors, on est content que vous soyez là, qu'on puisse avoir un échange un petit peu sur la manière dont les problèmes sont vécus et voir ensemble quelles sont les pistes de solution qu'on a à l'égard de ça.

1020

J'ai cru comprendre que vous vouliez nous adresser la parole pendant quelques minutes. Alors, je vous donne le crachoir, comme on dit, et après ça on posera des questions vis-à-vis un certain nombre de choses.

1025

M. CLÉMENT POULIOT :

1030

Merci, monsieur Beauchamp. Merci, madame Gallichan, monsieur Genest. Alors mon nom, c'est Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec depuis presque deux ans au mois de juin qui s'en vient.

1035

Pour avoir la qualité d'être président des producteurs de porcs, il faut déjà être d'abord et avant tout producteur de porcs. Alors, j'ai une ferme porcine et agricole avec mon frère dans la région de Sainte-Claire-de-Bellechasse, dans le coin de la Beauce, une ferme qui est issue de mon père et de ma mère dans les années 50, et progressivement mon frère et moi, on a pris la relève. Et à temps partiel, bien, je m'occupe de la Fédération, c'est-à-dire à temps plein asteur de la Fédération, et c'est mon frère qui gère la ferme beaucoup plus que moi depuis déjà deux ans.

1040

Il me fait plaisir, madame, messieurs les commissaires, d'accepter votre invitation de présenter la démarche agroenvironnementale des producteurs de porcs du Québec. Aujourd'hui,

nous vous expliquerons en quoi consiste en gros le Plan agroenvironnemental de la production porcine québécoise et l'état d'avancement des différentes activités qui s'y rattachent.

1045

En 1996, les producteurs de porcs, supportés par tous les intervenants du secteur, ont décidé de se prendre en main et de se donner des outils pour améliorer la cohabitation avec leur environnement en mettant en oeuvre un vaste plan agroenvironnemental.

1050

Vous vous souviendrez qu'en 96, on avait été lourdement attaqués par l'ensemble de la population et l'ensemble des journalistes. On avait été même perçus comme les Hells Angels du monde agricole, à l'époque. Alors, les producteurs de porcs ont décidé de se prendre en main.

Ils auraient pu, si on veut, plutôt développer l'aspect syndical, qu'on est assez reconnu comme organisation agricole, et de s'attaquer à une force de frappe épouvantable comme des fois on peut le faire, mais on a plutôt préféré se prendre en main et corriger la situation, et admettre nos problèmes et mettre en place un plan environnemental.

1055

Alors, ce plan vise à exercer et à développer la production porcine, bien entendu, dans le respect de l'environnement, en conciliant les impératifs sociaux et économiques. Il comporte trois grandes étapes, dont une étape qui est déjà terminée, c'est-à-dire le portrait agroenvironnemental des fermes porcines pour connaître vraiment l'état des pratiques de chacune des fermes porcines au Québec, des pratiques environnementales, établir des priorités d'action et, ensuite, suivre les améliorations qui sont apportées par l'ensemble des fermes.

1060

1065

LE PRÉSIDENT :

Juste un moment sur ce portrait environnemental. Ça, c'est une étude que vous avez fait faire, je pense?

1070

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait, par le groupe de recherche de l'Université Laval.

1075

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez apporté des copies de ce texte-là, j'imagine?

M. CLÉMENT POULIOT :

1080

Vous avez ça ici. On vous a transmis un document complet tantôt sur toute la démarche.

LE PRÉSIDENT :

1085 Parfait. Allez-y.

M. CLÉMENT POULIOT :

1090 Le deuxième point. Oui, effectivement, le portrait n'a pas été fait par la Fédération des producteurs de porcs, mais a été fait par un organisme très neutre qui est l'Université Laval, qui est le groupe de recherche de l'Université Laval. Alors, c'est eux autres qui ont fait le portrait, sur la commande de la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

1095 L'encadrement technique, qui vise à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques au niveau des fermes porcines et accélérer le transfert technologique, on sait que c'est très important au niveau de l'environnement. Et finalement, un troisième point qui est essentiel au niveau du plan, la certification éventuellement d'une façon environnementale.

1100 Alors, il y a des activités de soutien qui s'accrochent à tout ça, qui se greffent à tout ça, c'est-à-dire la recherche, on met beaucoup d'accent au niveau de la recherche, la formation des producteurs et les communications qui entourent tout le travail qui est fait, et la sensibilisation auprès de la population et des ensembles d'intervenants sur les moyens qu'on prend pour corriger nos faiblesses et améliorer nos forces.

1105 On s'est donné cinq ans, à partir de 97, pour arriver à un processus bien établi au niveau du plan environnemental. Cependant, le processus d'amélioration est continu car les producteurs de porcs devront sans cesse s'adapter aux nouvelles exigences et aux technologies en développement. La recherche, la formation et la communication sont des activités permanentes, qui permettront aux entreprises d'évoluer progressivement en s'ajustant aux réalités de l'heure. Ainsi, la pérennité de la démarche sera assurée.

1115 Une des grandes caractéristiques du plan environnemental, c'est l'implication d'un grand nombre de partenaires. Cette approche vise à assurer l'appui technique, politique et financier dans la mise en place des objectifs du plan.

La table filière, ce qu'on appelle la table filière porcine, où 25 grands intervenants font partie, autant en aval qu'en amont...

LE PRÉSIDENT :

1120 La table quoi?

M. CLÉMENT POULIOT :

1125 Filière. En agriculture, on a des tables qu'on appelle, où l'ensemble des intervenants voit à l'évolution de la production, que ce soit porcine, que ce soit boeuf, que ce soit...

LE PRÉSIDENT :

1130 Donc, celle-là, c'est la filière du porc.

M. CLÉMENT POULIOT :

1135 Alors, la filière du porc a supporté les producteurs de porcs dans leurs démarches, des gens qui nous côtoient régulièrement, autant en aval qu'en amont, pour la relation avec les producteurs, les fournisseurs d'intrants, etc., etc., le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et tout ça.

1140 La table filière a mandaté la Fédération des producteurs de porcs comme étant responsable de la mise en place de ce plan-là. La table filière a mandaté, si on veut, un comité qu'on appelle multipartite pour s'assurer du suivi du plan régulièrement, année après année. Or, elle est formée de représentants de l'UQCN, l'Union québécoise de conservation de la nature, de représentants de l'UMRCQ, du ministère québécois de l'Environnement, du ministère de l'Agriculture, de la Coopérative fédérée de Québec, de l'AQINAC, c'est-à-dire des meuniers qui
1145 font de la production porcine, et de l'UPA. Alors, ces gens-là valident et orientent les activités du plan avec la Fédération.

Il y a différents groupes de travail qui ont été mis en place aussi pour suivre différents éléments du plan. À l'intérieur de ces groupes, on retrouve des représentants des organisations
1150 suivantes: des universités telles que Laval et Montréal, le ministère de l'Environnement, organismes de gestion des fumiers, les centres de recherche tels que Lennoxville et Institut Armand Frappier, différentes coopératives agricoles et bien d'autres.

Peut-être un bref aperçu, si on veut, des réalisations à ce jour. Au niveau du portrait, il
1155 y avait 2 694 fermes actives en 1997 lors de la mise en place du portrait. 2 575 ont accepté de se faire recenser par les gens du groupe de recherche de l'Université Laval, soit un pourcentage de 96 %. Alors, c'est quand même particulier. Ce n'est pas à tous les jours que les producteurs acceptent de recevoir un recenseur chez eux pour démontrer ou dire leurs pratiques environnementales. C'était quand même un élément assez nouveau à l'époque.

1160 L'analyse des données démontre que les producteurs de porcs, au cours des dernières années, ont adopté des nouvelles pratiques pour protéger l'environnement, notamment au chapitre de l'entreposage, de l'épandage des fumiers et des volumes de lisier produits. Cependant, la compilation des résultats a aussi fait ressortir le potentiel d'amélioration qui existe
1165 sur la majorité des fermes, notamment au chapitre de l'alimentation et de la fertilisation.

Actuellement, le portrait fait l'objet d'une évaluation détaillée afin d'élaborer un plan d'action par priorité et par région. À partir du plan complet des pratiques, la progression des performances environnementales peut maintenant être observée.

1170

Au niveau de l'encadrement technique, qui était la deuxième grande phase du plan, alors suite à une entente avec le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, l'UPA et le ministère de l'Agriculture, un programme d'aide au développement de clubs-conseils en agroenvironnement est disponible dans toutes les régions du Québec. Depuis la mise en place de ce programme, à l'automne 97, 60 nouveaux clubs-conseils en environnement ont été formés. Le nombre de producteurs de porcs faisant partie de ces clubs s'accroît de mois en mois et représente maintenant près de 15 % de l'ensemble des producteurs qui font partie de ces clubs. Or, ces clubs-conseils-là, dans le fond, c'est une quarantaine de producteurs, une cinquantaine de producteurs qui s'associent ensemble puis ils se paient les services d'un agronome spécialisé en environnement.

1175

1180

Je fais moi-même partie d'un club-conseil depuis déjà plus de cinq ans. Je me paie les services d'un agronome. Ça me coûte environ 1 000 \$ par année, 1 500 \$ par année, pour me payer les services d'un agronome spécialisé en environnement qui me conseille sur mes pratiques, les nouvelles pratiques concernant la gestion de mes sols, la gestion de l'eau, la gestion de mon environnement chez nous. Et je peux vous dire que ça amène des changements importants au niveau de la mentalité des producteurs. Et ça amène aussi -- ça se parle et ça amène un continu important au niveau de l'ensemble des producteurs.

1185

La troisième grande étape, c'est la certification environnementale. Alors, une recherche est en cours sur les systèmes de certification existants qui pourraient être appliqués à la production porcine au Québec. Les résultats de la recherche permettront d'établir les orientations d'une éventuelle certification environnementale adaptée à la réalité québécoise.

1190

Quant aux activités de soutien, c'est-à-dire la recherche, il y a eu un groupe de travail qui s'appelle le groupe de travail «Transfert technologie», qui a été mis en place, qui a évalué les technologies de gestion et de traitement des lisiers. Il a déposé son rapport en mai 98. Ce qui ressort principalement est qu'aucun procédé actuellement, aucun procédé de traitement du lisier n'est à l'étape de la commercialisation. Cependant, neuf traitements ont été identifiés comme ayant un bon potentiel.

1195

1200

Alors, sous la supervision du ministère de l'Agriculture du Québec, il y a déjà de ces procédés-là qui sont actuellement en essai sur certaines fermes du Québec.

1205

Le groupe est toujours actif pour suivre l'évolution du dossier. Différents experts, une dizaine d'experts qui viennent de l'université, qui viennent du gouvernement, qui viennent de différentes institutions, nous ont aidés, si on veut, à trouver les technologies qui étaient les plus

prometteuses en termes de gestion des lisiers partout, pas rien qu'au Québec, mais partout au niveau mondial.

1210

Et toujours en recherche, le groupe de travail «Santé» a réalisé une revue de littérature scientifique sur les impacts de la production porcine versus la santé publique. On sait qu'il y avait beaucoup de préoccupations, en 96, sur les impacts, entre autres - puis encore aujourd'hui - sur les impacts de la production porcine versus la santé publique. Alors, on a formé un groupe de spécialistes là-dessus, qui devrait remettre ce rapport en 99.

1215

Dans le domaine de la formation - et ça, c'est extrêmement important - un guide d'une démarche agroenvironnementale s'adressant aux gestionnaires des fermes porcines est actuellement présenté aux producteurs, un guide de bonne pratique environnementale. Ça aussi, ça a été fait avec un organisme crédible, qui nous a aidé à cheminer là-dedans. Alors, il propose une démarche qui incite chaque producteur à entreprendre des actions adaptées à la problématique réelle de son entreprise. La Fédération élaborera aussi un outil qui permettra d'élaborer lui-même le bilan minéral de son entreprise et ainsi évaluer concrètement l'impact de ses pratiques sur l'environnement.

1220

1225

Alors, dans ce guide de bonne pratique, il y a sept, huit, il y a sept fermes qui démontrent leur cheminement qu'ils ont fait au cours des dernières années pour une protection durable. Alors, on démontre le cheminement et on démontre aussi la mise en place d'un bilan minéral, quels sont les avantages de ça pour protéger l'environnement.

1230

Au niveau des communications, l'évolution et les résultats du Plan agroenvironnemental ont été présentés sur une base régulière à tous les groupes intéressés. Pour vous dire que le Plan agroenvironnemental de la production porcine est une première dans le monde agricole québécois et même canadien. On est parmi les plus avancés, en termes de protection de l'environnement, et c'est bien évident.

1235

On a l'occasion d'aller faire un tour régulièrement dans les provinces de l'Ouest, l'Ontario, provinces de l'Ouest, je peux vous dire qu'ils nous envient d'une façon énorme sur la démarche qu'on a entreprise. Ils sont loin d'être rendus comme on est rendus actuellement dans la protection de l'environnement et de la volonté surtout de corriger nos faiblesses. On est cités en exemple dans plusieurs provinces. D'ailleurs, en 97, 98, le plan qu'on a mis en place s'est mérité deux prix d'excellence.

1240

Basée sur l'expérience porcine, l'UPA a aussi amorcé cette année une démarche similaire pour l'ensemble des producteurs agricoles du Québec.

1245

Le plan est fondé essentiellement sur le principe de l'autoresponsabilisation. L'engagement des producteurs de porcs et productrices de porcs est ferme, car ils sont conscients que la réussite du plan aura des répercussions positives à tous les niveaux, soit une protection accrue de l'environnement, une meilleure cohabitation, bien entendu, avec le milieu

1250

et un plus grand respect de la profession. Au fil des ans, des résultats concrets se feront sentir progressivement dans les différentes régions du Québec.

1255 Nous déposons aujourd'hui les principaux documents produits à ce jour dans le cadre du Plan agroenvironnemental, c'est-à-dire le portrait environnemental, le rapport sur les technologies les plus prometteuses et le guide d'une démarche agroenvironnementale. Vous trouverez de plus l'évolution de l'implantation des clubs-conseils, la liste des partenaires, la structure, un rapport d'étape, des outils de communication.

1260 Je suis disposé à répondre aujourd'hui, d'ordre général, aux questions. Nous prendrons note des questions techniques, s'il y a lieu. Nous verrons à ce que les spécialistes en question, impliqués dans la réalisation des différentes étapes du plan, vous transmettent les réponses par écrit.

1265 Alors, merci, monsieur Beauchamp, de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1270 Il fait plaisir. D'abord, parlez-moi de vos clubs-conseils. Vous avez parlé de 60 clubs-conseils. C'est pour l'ensemble du Québec, ça, les 60 clubs-conseils?

M. CLÉMENT POULIOT :

1275 Oui. Ça a été enclenché en 1998. On voulait, comme j'ai dit, en 98, avoir une centaine de clubs en l'espace -- de mettre en place une centaine de clubs en l'espace de quatre ans. Il y a déjà, en l'espace d'à peine un an, une soixantaine de clubs qui ont été formés.

LE PRÉSIDENT :

1280 Vous parlez d'à peu près 50 membres par club, 40, 50 membres?

M. CLÉMENT POULIOT :

1285 Généralement, ça se situe dans ça, 50, 60. Ça joue dans ça.

LE PRÉSIDENT :

De quoi se payer un agronome!

1290 **M. CLÉMENT POULIOT :**

On se paye un agronome. Moi, je peux vous donner un exemple. Le club chez nous, lequel on a bâti v'là cinq ans, on a commencé avec un agronome. Aujourd'hui, on est rendu avec trois. Aujourd'hui, on est plus que 50, on est rendu alentour de 75, 80. Et ça augmente comme ça. Alors, le départ se fait petit. Puis tranquillement, il y a une demande, il y a un besoin des producteurs, et à ce moment-là le club, si on veut, grossit.

Il y a un élément aussi qui est intéressant. C'est que les agronomes, qui sortent de l'école, se spécialisent de plus en plus dans le domaine de l'environnement. On n'avait pas ça v'là à peine cinq ans. De plus en plus d'agronomes, qui sortent de l'école, se spécialisent dans l'environnement parce qu'il y a de l'ouvrage dans ce domaine-là.

LE PRÉSIDENT :

Juste faire un ordre de grandeur. Donc, supposons que 50 à peu près par club, 60 clubs, ça fait à peu près 3 000 personnes qui sont impliquées. Vous me dites que là-dedans, il y a 15 % des producteurs de porcs.

M. CLÉMENT POULIOT :

Actuellement, oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, sur les 3 000, ça veut dire qu'il y aurait à peu près 450...

M. CLÉMENT POULIOT :

Environ, actuellement.

LE PRÉSIDENT :

... producteurs de porcs inscrits dans vos clubs-conseils.

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1330

Sur vos 2 500 fermes, ça ferait entre 15 % et 20 % de vos membres qui sont actifs actuellement dans des clubs-conseils.

M. CLÉMENT POULIOT :

1335

Tout à fait, directement actifs. Il faut considérer aussi tout l'élément entraînement dans ça. Alors, c'est sûr que les producteurs qui sont directement dans le club, ils sont conseillés directement. Mais c'est sûr qu'il y a tout un effet d'entraînement qui est fait autour. Par exemple, chez nous, j'ai été un des premiers, mais ça entraîne un effet important auprès de l'ensemble des producteurs.

1340

LE PRÉSIDENT :

1345

Dans son bilan régional, le ministère de l'Environnement nous dit que quand on dépasse une unité animale par hectare, on atteint comme une espèce de difficulté de gestion, de capacité de gestion au niveau critique. Or, évidemment, il y a des endroits dans la région où on dépasse largement une unité animale par hectare et donc on est comme en surplus.

1350

Et tantôt, avant que vous arriviez, avec un autre intervenant, on vérifiait un peu la situation de l'ensemble des rivières, et une des problématiques qu'on a actuellement, c'est qu'il y a eu des gains importants dans certaines rivières, ici dans la région, principalement attribuables aux gains du côté de l'assainissement urbain, de l'assainissement industriel.

1355

Mais on assiste par ailleurs à une augmentation de la production agricole. On parle de 20 % de plus, entre 91 et 96, d'élevage porcin dans la région, une augmentation aussi importante de la culture du maïs. Mais ça, vous n'êtes pas là pour parler de la culture du maïs, bien qu'il y ait une interrelation par ailleurs entre le maïs et le porc; ça, on le sait bien.

1360

Alors, comment vous réagissez à l'égard, au fond, de régions qui paraissent en surplus de production et où, semble-t-il, le développement est en train encore de s'augmenter? Alors qu'on fait des efforts dans d'autres secteurs, est-ce qu'on n'est pas en train d'augmenter la charge de cette production-là sur le milieu environnemental?

M. CLÉMENT POULIOT :

1365

De la façon dont on travaille, c'est d'abord et avant tout réduire au maximum, entre autres, si on prend l'élément phosphore, le réduire à la source, dans un premier temps, au niveau de l'alimentation. On sait qu'avec les recherches qui sont en cours actuellement, on peut réduire d'une façon très considérable l'élément phosphore dans l'alimentation.

1370

LE PRÉSIDENT :

Vous changez l'alimentation de l'aliment?

1375

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait. Il y a des phosphores actuellement, bien que ce soit dans le maïs ou que ce soit dans les grains, il y a déjà du phosphore d'abord généralement naturellement. Et en plus, on en rajoute comme élément nutritionnel, si on veut, en plus dans les moulées, d'une part.

1380

Il y a des recherches qui font en sorte qu'aujourd'hui, on a des produits qui font en sorte que le porc, avec un produit qui s'appelle la phytase, peut diminuer d'une façon considérable le rejet de phosphore parce que le porc va assimiler mieux le phosphore. Il y a beaucoup de rejets.

1385

LE PRÉSIDENT :

Comment vous appelez ce produit-là? La phytase?

1390

M. CLÉMENT POULIOT :

La phytase. Ça, c'est un élément de base qu'on appelle, qui est en train tranquillement de se mettre en place. La raison pour laquelle ça ne s'est pas mis en place actuellement, c'est que dans les meuneries, les meuneries commerciales, l'élément phytase, il faut qu'il soit introduit à une phase bien précise d'alimentation du porc.

1395

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste aller vérifier. Du côté de la Santé, est-ce que vous êtes au courant de ce nouvel ingrédient, la phytase, dans l'alimentation?

1400

Mme MARLÈNE MERCIER :

Non.

1405

LE PRÉSIDENT :

On en apprend.

1410

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est normal. Phytase, acides aminés, c'est des éléments qu'on peut mettre dans la nourriture pour que le porc puisse mieux ingérer, mieux digérer, si on veut, l'élément phosphore

pour qu'il en rejette moins. Ça, c'est d'une part. Alors, beaucoup de producteurs vont glisser vers ça dans les prochains mois, les prochaines années.

1415

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste aller vérifier auprès du ministère de l'Agriculture. J'imagine que vous avez des recherches là-dessus? Il doit y avoir des travaux conjoints sur ce nouvel élément nutritif?

1420

M. MARCEL NORMANDEAU :

Il y a de l'information. Je demanderais à monsieur Gauthier qui est directeur régional en Montérégie Est, s'il pourrait répondre. Il est présent dans la salle.

1425

M. GILLES GAUTHIER :

C'est exact. Actuellement, il y a des projets de recherche qui se font sur la diminution des rejets en phosphore.

1430

LE PRÉSIDENT :

Attendez, pouvez-vous venir parler à la table ici, en avant? Parce que c'est une question de transcription. Je vous présente monsieur Pouliot, mais vous devez le connaître, j'imagine!

1435

M. GILLES GAUTHIER :

Je le connais.

1440

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

1445

M. GILLES GAUTHIER :

C'est exact. Actuellement, il y a plusieurs recherches qui se font pour essayer de diminuer les rejets en phosphore. Il y a des potentiels aussi grands que jusqu'à 50 %, d'après les recherches, les tendances actuelles qui ne sont pas confirmées, mais les indications qu'on a à ce jour nous laissent croire que d'ici quelques années, on va pouvoir alimenter les porcs en diminuant de 50 % les rejets en phosphore, par rapport à ce qui existait actuellement il y a quelques années.

1450

LE PRÉSIDENT :

1455

Mais ce nouvel additif alimentaire, lui, il vient d'où?

M. GILLES GAUTHIER :

1460

C'est une enzyme qu'on introduit dans l'alimentation, qui fait que le porc assimile mieux le phosphore qu'on y met. Donc, ça nous amène à en mettre moins.

LE PRÉSIDENT :

1465

Est-ce qu'il y a un danger que cette enzyme-là passe chez les humains? Est-ce qu'il y a un problème? Est-ce qu'il y a des études sur les problèmes? Est-ce que c'est comme un médicament qu'on met dans la viande?

M. GILLES GAUTHIER :

1470

Non. Une enzyme, c'est un élément naturel que vous avez dans votre organisme et moi aussi, qui aide à la digestion des aliments. Donc, c'est un catalyseur, ce n'est pas un élément additionnel. C'est juste un produit qui sert à mieux digérer un aliment, à l'absorber. Donc, ça ne contribue pas à provoquer des risques additionnels pour l'environnement, en tout cas dans l'état des connaissances d'aujourd'hui.

1475

LE PRÉSIDENT :

Et pour la santé non plus?

1480

M. GILLES GAUTHIER :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1485

Donc, première chose, vous nourrissez autrement l'animal. Vous pouvez rester là, monsieur Gauthier, on ne sait jamais! Vous êtes un expert en alimentation.

M. CLÉMENT POULIOT :

1490

Le nourrir, en termes d'aliment, et aussi un des éléments qu'on parlait de réduction à la source, c'est la diminution de consommation d'eau ou gaspillage d'eau. Vous savez qu'un porc dans un parc ou quinze porcs dans un parc, ils n'ont pas grand-chose à faire à part que de manger et puis de boire.

1495

Et il y a encore beaucoup d'amélioration à faire pour éviter le gaspillage d'eau. Il y a de plus en plus d'équipements aujourd'hui qui se développent pour diminuer au maximum le gaspillage d'eau par le porc, c'est-à-dire qu'il consomme l'eau qu'il a besoin strictement. Tout de suite là, encore là, il y a une diminution importante du rejet du porc.

En diminuant l'eau, en gaspillant moins d'eau, ça fait moins d'eau dans le réservoir et moins d'eau qui peut se ramasser ou de pollution qui peut se ramasser éventuellement au niveau des ruisseaux, etc.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous bourrez vos porcs au sec, mais vous les retenez du côté du liquide.

M. CLÉMENT POULIOT :

Autrefois, on appelait ça des - excusez l'expression - des tétines. Alors, le porc jouait après ça et puis il passait ses journées après ça, puis il y avait beaucoup de gaspillage d'eau. Alors il ne prenait pas seulement sa consommation, mais en jouant tout le temps après ça, vous savez, à un moment donné, il gaspillait beaucoup d'eau. Alors, on a mis des systèmes pour faire en sorte que: «C'est assez le jouage. Si t'as besoin d'eau, tu le bois. Puis le jouage, va jouer ailleurs.» Alors c'est ça. Alors, c'est un peu ça l'idée. Alors, ça réduit d'une façon importante, si on veut, par le fait même les rejets.

L'autre élément qui est important, c'est le bilan minéral que je vous parlais tantôt dans mon exposé. Alors, on s'en va vers la mise en place... on va inciter de plus en plus les producteurs de porcs à mettre en place un bilan minéral, c'est-à-dire ce qui rentre dans la ferme, en termes d'azote et phosphore, et ce qui sort de la ferme, puis faire un équilibre de tout ça.

Il y a moyen - puis vous aurez l'occasion de le voir dans le document qu'on va vous donner tantôt - il y a moyen de calculer avec des gens compétents, bien entendu, de calculer ce qui rentre en termes d'azote, phosphore sur nos fermes, puis ce qui sort, faire le bilan de ça puis apporter des correctifs au fil des années, pour éviter justement qu'il y ait un déséquilibre comme vous avez mentionné tantôt.

Or, il faut s'assurer que quand on met des fumiers sur nos sols... premièrement, les sols ont besoin d'être nourris. Ça, c'est essentiel. Alors qu'ils soient nourris par de l'engrais chimique ou des lisiers, moi, je préfère de beaucoup par des lisiers, parce que la nature est faite que pour produire --

Les consommateurs ou les Québécois mangent de la viande, des oeufs ou du lait. C'est des animaux qui les produisent. Nécessairement, ces animaux produisent des fumiers. Ces fumiers-là doivent être retournés à la terre pour que la terre, par la suite, amène des

1540 éléments nutritifs aux animaux. C'est des graines, le maïs, le blé, l'orge. La terre qui n'est pas
nourrie ne peut pas pousser, il ne pousse rien. Dans le passé, on avait été beaucoup vers
l'engrais chimique; aujourd'hui, on se rend compte qu'on doit glisser plus vers les lisiers. C'est
plus naturel, plus proche de la réalité.

1545 Alors comment, si on veut équilibrer tout ça? L'apport de lisier, l'apport de nourriture
que chaque grain a besoin. Le maïs, sa nourriture est différente que le blé, que l'orge, que le
soya. Alors, il y a tout un paquet d'études là-dessus. Et en fonction aussi d'analyses de sol qui
sont faites à tous les deux ans. C'est-à-dire le sol, qu'est-ce qu'il contient en termes d'azote, en
termes de phosphore, en termes de tout ça? Alors, il y a de plus en plus de connaissance de
1550 la part des producteurs d'une meilleure réalité, si on veut, de la situation, de l'interaction des
différents éléments qui sont ajoutés dans le sol, une meilleure connaissance, si on veut, de la
vie dans le sol.

Alors, toutes ces pratiques font en sorte que tranquillement, on glisse vers un équilibre
de plus en plus important vis-à-vis ce qui est déposé et vis-à-vis ce qui est consommé par la
1555 plante aussi en termes d'azote et phosphore.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Vous avez parlé de certification environnementale. C'est à la mode dans les industries,
1560 dans les entreprises de services: «Certifié ISO 9002, 9001», etc. Est-ce que votre certification
serait selon des standards reconnus à l'extérieur du Québec?

M. CLÉMENT POULIOT :

1565 On cherche la certification qui serait le plus adéquate. C'est parce que ça n'existe pas.
Au niveau mondial, actuellement, il n'y a pas vraiment de processus de certification
environnementale. Alors, on veut en établir un. Ça fait partie de nos engagements, puis on va
l'établir. Évidemment, on cherche la meilleure façon. On a eu des contacts avec le Bureau des
normes du Québec, entre autres, pour nous aider à établir une certification qui pourrait
1570 satisfaire le producteur, qui pourrait satisfaire, si on veut, l'ensemble des intervenants
intéressés.

On voudrait aussi intégrer éventuellement l'élément salubrité des aliments, l'élément
qualité des aliments. Alors quand la ferme serait certifiée, elle serait environnementalement,
1575 d'une façon environnementale, d'une façon salubrité des aliments, d'une façon qualité des
aliments. Alors, ce serait vraiment une ferme qui...

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1580 Mais est-ce que vous auriez un processus d'inspection aussi, j'imagine?

M. CLÉMENT POULIOT :

1585

Tout à fait. Ah! oui, c'est sûr que certification oblige validation par d'autres intervenants, tout à fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1590

Une validation et vérification dans le temps et non pas certifié une fois pour toutes.

M. CLÉMENT POULIOT :

1595

Validation, nous, ce qu'on comprend par validation, c'est validation annuelle. Annuellement, il y a quelqu'un qui passe sur la ferme, va vérifier les pratiques, va vérifier les changements, va vérifier les choses.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1600

Le Plan agroenvironnemental dont vous nous avez parlé, est-ce que ça irait jusqu'à questionner un des aspects de la production, qui est l'élevage concentré et intensif? Autrement dit, est-ce que vous pourriez aller jusqu'à poser des questions sur le contrôle de la croissance de l'élevage porcin et sur l'intensification qui s'est produite dans le temps des types d'élevage?

M. CLÉMENT POULIOT :

1605

C'est déjà enclenché. Si vous remarquez, depuis deux-trois ans, trois-quatre ans, la production porcine glisse vers des régions où il n'y avait presque pas de production. Déjà, il y a un enclenchement qui est fait depuis quelques années dans certaines régions où la production a diminué, l'augmentation de la production a diminué, puis elle a glissé vers d'autres régions où il n'y en avait pas. À mon avis, ça va s'accroître par l'histoire du bilan minéral, par l'histoire des clubs-conseils où les agronomes disent: «Bien, là, là, dans certaines régions ou dans certaines paroisses, il y en a assez.»

1610

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1615

Et est-ce que les éleveurs de porcs participent aux différents comités de gestion de l'eau, comme les comités de bassins, par exemple?

M. CLÉMENT POULIOT :

1620

Oui. Dans différentes régions, les producteurs généralement sont toujours impliqués dans ce genre de comité là. Ils ont intérêt, bien entendu, à faire valoir leur point comme de

raison, et puis à faire valoir l'évolution des choses, les pratiques qu'ils mettent en place, etc.
Généralement, oui.

1625

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Le problème, c'est souvent, par rapport au fumier, c'est de se débarrasser de l'excédent. On nous a dit à Québec que le fumier devait être considéré comme une ressource, qu'il a une valeur.

1630

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait.

1635

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors dans ce sens-là, est-ce que c'est imaginable d'exporter du fumier ou de créer des banques de fumier pour en vendre à ceux qui en auraient besoin pour des sols donc qui ont la capacité de les assimiler?

1640

M. CLÉMENT POULIOT :

La problématique de l'exportation des fumiers, c'est d'exporter au moindre coût, bien entendu, pour les producteurs, puis le plus...

1645

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Concentré.

1650

M. CLÉMENT POULIOT :

... concentré possible. Alors, plus qu'on va l'exporter concentré, plus ça va être facile. Alors c'est pour ça que dans les recherches technologiques qu'on fait, c'est de faire en sorte de diminuer le plus possible ou concentrer le plus possible le solide des lisiers de porcs. Alors, les technologies qu'on vise au maximum, c'est de diminuer. Et ensuite, un coup que c'est concentré, bien, c'est plus facilement exportable dans d'autres régions ou dans d'autres paroisses.

1655

Actuellement, vraiment la problématique exportation, c'est qu'on transporte un gros volume qui a beaucoup d'eau, matière sèche pas importante. Et c'est là-dessus qu'on accentue nos recherches pour concentrer ce fumier-là le plus possible.

1660

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Vous avez mentionné tantôt votre préoccupation de tenir compte du milieu, de la qualité des sols, entre autres. Est-ce que votre plan irait jusqu'à modifier la façon d'épandre, les épandages quand des zones sensibles sont rencontrées, par exemple les zones qui abritent en leur sous-sol la précieuse nappe aquifère?

M. CLÉMENT POULIOT :

La nappe?

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

La nappe d'eau. Autrement dit, est-ce qu'il y a une modulation des milieux selon leur vulnérabilité ou leur sensibilité dans votre approche ou dans votre plan.

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait. Bien, ça fait partie de la formation des producteurs ou l'éducation des producteurs. Moi, je vais vous dire une chose: en agriculture, pas d'eau, ça ne fonctionne pas. Les producteurs sont conscients qu'ils doivent avoir une eau équilibrée pour leurs animaux. Une eau qui est contaminée pour leurs animaux amène des problèmes importants au niveau des animaux, c'est des problèmes de maladies. Les producteurs sont d'abord et avant tout conscients les premiers à ce genre de chose là.

Puis il y a de plus en plus de moyens technologiques justement qui sont faits en sorte pour diminuer les impacts. Je ne dis pas qu'on n'en a pas encore, qu'il n'y en a pas encore, qu'il n'y en a pas, mais au moins diminuer les impacts au maximum sur la qualité de l'eau. C'est essentiel pour les producteurs de porcs, entre autres.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Et finalement, sur la santé, vous nous avez parlé d'un groupe d'experts. Est-ce que ce groupe a commencé à travailler et il est composé de quels experts? Est-ce que vous pouvez nous le dire?

M. CLÉMENT POULIOT :

En toxicologie, en vétérinaire et en microbiologie. Alors, c'est des gens qui sont bien cotés, des gens de l'Université de Montréal, entre autres.

1705 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Ils ont comme mandat de vous donner un rapport sur l'effet de l'élevage porcin sur la santé?

1710 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Dans un premier temps, on voulait faire une littérature mondiale de toutes les recherches qui se sont faites dans ce domaine-là. Et par la suite, on leur demande par la suite de nous faire des recommandations sur des projets de recherche. Alors, en temps normal, ils vont vérifier la littérature, ils vont nous dire: «Voici, cette piste-là ou cet élément-là pourrait être plus dangereux pour la santé humaine. On vous recommande de faire un projet de recherche sur cette chose-là, ce genre d'élément-là.»

1720 Alors, on s'attend d'avoir des nouvelles de ça en 99, pas trop tard. C'était l'idée du comité en question.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1725 Une petite question, monsieur Pouliot. Les 120 quelques fermes qui n'ont pas accepté de se faire recenser, est-ce que ce sont des gros producteurs? Parce qu'ici, on a vu, il y a une augmentation, peut-être pas du nombre de producteurs, mais une augmentation de l'élevage porcin de plus de 20 % dans la région. Est-ce que dans ceux qui ne participent pas à votre plan, il y en a qui sont parmi vos plus gros producteurs?

1730 **M. CLÉMENT POULIOT :**

1735 Il n'y a aucune relation dans la grosseur de l'entreprise concernant la participation au plan environnemental, aucune. Il y a eu des petits producteurs qui n'ont pas voulu, des moyens. Les gros producteurs ont participé beaucoup plus, dû au fait qu'ils sont beaucoup plus vulnérables au niveau de l'opinion publique, si on veut, d'une certaine façon. Alors, ils étaient plus sensibles.

1740 Il n'y a pas de relation avec la grosseur de l'entreprise. C'était vraiment des gens qui, un faible pourcentage, qui ont décidé de ne pas participer pour X raisons. On ne connaît pas vraiment les raisons, mais des raisons qui n'étaient pas une question de grosseur de l'entreprise, bien entendu. Parce qu'on a posé la même question, nous aussi. On s'est assurés de ça.

LE PRÉSIDENT :

1745 J'espère?

M. CLÉMENT POULIOT :

Ah! tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Parce que si ça avait été les 120 plus gros, ça aurait été dangereux, la validité de la chose.

M. CLÉMENT POULIOT :

Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

Organismes de gestion de fumier, il y en a combien?

M. CLÉMENT POULIOT :

Trois, une dans la région de Beauce, Saint-Hyacinthe et l'autre dans Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

Dans la Beauce, c'est FERTIOR?

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Saint-Hyacinthe?

M. CLÉMENT POULIOT :

AGEO.

Mme FRANCINE ÉMOND :

AGEO, Association de gestion des engrais - excusez-moi - organiques du bassin de la rivière Yamaska.

1790

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça.

1795

LE PRÉSIDENT :

Et l'Assomption?

1800

M. CLÉMENT POULIOT :

COGENOR.

1805

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous subventionnez ces organismes-là? Ils sont subventionnés par le gouvernement ou bien non ils sont communs, des ententes conjointes?

1810

M. CLÉMENT POULIOT :

Le gouvernement en donne un certain pourcentage. Puis le reste, c'est les producteurs qui contribuent. Comme moi, je contribue à mon club d'environnement pour me payer les services d'agronomes. Les producteurs se financent par un prélevé quelconque.

1815

LE PRÉSIDENT :

Ces organisations-là, ces organismes existent, sont en opération ou ils sont juste au stade des études?

1820

M. CLÉMENT POULIOT :

Le rôle principal des organismes de gestion, c'est faire la gestion des lisiers dans les municipalités en surplus. C'est leur mandat principal. Ils n'ont pas vraiment encore exercé ce rôle-là à pleine capacité pour X raisons. Ils font quand même le lien entre les producteurs receveurs et les producteurs potentiels, les producteurs en surplus et les producteurs receveurs.

1825

Alors ils font ce lien-là. Mais initialement, ils pouvaient aller jusqu'à faire le transport de lisier, l'exportation de lisier, importation de lisier, tout dépendant. Ils n'ont pas vraiment encore joué ce rôle-là, ça fait partie éventuelle de leur rôle.

1830

Il y a aussi comme FERTIOR qui sont en train de mettre en place ou ils veulent mettre en place, actuellement ils travaillent bien gros pour mettre en place une technologie qui ferait en sorte de diminuer, comme j'ai dit tantôt, ou de concentrer le lisier beaucoup plus, d'une façon

importante. Ils travaillent d'une façon ardente là-dessus. Ils veulent implanter ça dans la Beauce, dans les secteurs où c'est très concentré.

Alors, c'est cette dynamique-là actuellement qui est enclenchée par ces organismes-là, actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe, quand quelqu'un demandait, entre autres fois, une autorisation pour par exemple construire une porcherie, s'il n'avait pas le terrain disponible pour épandre ses fumiers, ses lisiers, il devait faire une entente avec un cultivateur voisin pour la disposition des fumiers. Est-ce que cette pratique existe encore? Et est-ce que vous avez une vérification de ce que le même fermier ne donne pas trois fois, ne consacre pas trois fois sa même terre à trois producteurs différents?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je vais demander à monsieur Jean-François Boulet de répondre à cette question-là.

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Oui, monsieur le président, en ce qui concerne les producteurs de fumier liquide, ces derniers doivent être dans les zones d'activités limitées, dans les municipalités en surplus, doivent être propriétaires de leur terre ou...

LE PRÉSIDENT :

Alors, donc, s'il est dans une zone d'activités limitées, s'il n'est pas propriétaire de sa terre, maintenant il ne peut pas --

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Il doit, dans un premier temps, être propriétaire de ces terres. S'il n'est pas propriétaire de l'ensemble des terres nécessaires pour l'épandage, il doit confier ses fumiers à un organisme de gestion de fumier.

LE PRÉSIDENT :

Et l'entente avec un voisin, ça n'existe plus?

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Bien, l'entente peut se faire avec un voisin, mais coordonnée par l'organisme de gestion de fumier.

LE PRÉSIDENT :

Et en dehors des zones d'activités limitées?

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

En dehors des zones d'activités limitées, le producteur peut signer des ententes avec ses voisins.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous vérifiez ces ententes-là?

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, on s'assure. Lorsqu'il y a une demande de certificat d'autorisation, le producteur va nous fournir les noms des producteurs avec qui il signe des ententes, les numéros de lots sur lesquels va s'effectuer l'épandage, et nous, on va vérifier dans les dossiers si on a déjà des ententes ou si ce producteur-là a les superficies disponibles pour l'épandage.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez un système informatique qui vous permet maintenant de suivre ça? Parce que quand on a 200 fiches, 300 fiches, on peut perdre un lot quelque part.

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Il y a un système actuellement qui est en élaboration. Actuellement, il n'y a pas de système. Il y a certaines directions régionales qui ont des systèmes maison, mais on ne peut pas dire qu'on a un système pour couvrir l'ensemble de la province.

LE PRÉSIDENT :

Madame.

Mme FRANCINE ÉMOND :

1915

Une grande partie du personnel de la Montérégie est en formation au cours des trois prochaines semaines sur le système informatique intégré qui éventuellement permettra d'intégrer ce genre d'information. Alors, on n'est pas équipé. Il faut faire manuellement le travail présentement.

LE PRÉSIDENT :

1920

Le ministère de l'Agriculture, vous avez un programme d'autour de 400 millions d'interventions, dont la large partie aide à construire des systèmes d'entreposage des fumiers. Pouvez-vous nous dire le montant qui a été consenti dans la Yamaska, cette partie-là qui a été consacrée à la Yamaska pour les constructions de ces équipements-là?

1925

M. GILLES GAUTHIER :

1930

La Yamaska, c'est dans ma région. La Yamaska, ça fait partie de la région montréalaise. Cette année, près de 1.5 million de dollars a été affecté à la construction de structures d'entreposage. Il y a eu près d'une centaine, 90 à 100 structures, plus un certain nombre qui ont été mises à niveau, corrigées ou ajustées, selon les normes du nouveau règlement, donc pour une somme d'environ 1.5 million \$, je crois.

LE PRÉSIDENT :

1935

Est-ce que ces subventions-là sont données seulement pour corriger ou si elles sont données aussi pour les développements?

M. GILLES GAUTHIER :

1940

Pour les mises en place de nouvelles structures et pour la mise à niveau ou la conformité de structures existantes. Il y a des montants qui sont possibles pour les deux cas. Même, par exemple, pour la construction d'un toit, qui permet à ce moment-là d'éliminer les apports d'eau de pluie et qui peuvent rendre conforme la capacité d'une structure pour disons...

1945

Dans le passé, les structures étaient faites pour 200 jours de capacité ou 250 jours. Et dans certains cas, elles ne rencontraient pas les normes du nouveau règlement. Mais en ajustant le toit, on élimine un certain apport d'eau, donc ce qui rend la structure à ce moment-là conforme, et on subventionne la construction d'un toit si c'est le choix du producteur.

1950

LE PRÉSIDENT :

Et si un producteur a une installation pas trop conforme, veut se mettre conforme et en même temps monter de 50 unités animales, est-ce que vous le subventionnez?

1955

M. GILLES GAUTHIER :

On le subventionne si sa structure n'est pas conforme et ne peut pas être rendu conforme selon les avis d'un ingénieur. On peut subventionner à ce moment-là la construction d'une nouvelle structure. On peut même subventionner les trémies abreuvoirs pour réduire les quantités d'apport d'eau, pour permettre que la quantité d'eau produite avec le fumier soit rendue conforme aux normes de 250 jours du règlement.

1960

Donc, quand on utilise des trémies, comme monsieur Pouliot l'a expliqué, les porcs gaspillent moins d'eau. Donc, la quantité de lisier produite par jour diminue. Et à ce moment-là, en fonction d'une régie d'alimentation qui tient compte qu'on a des trémies abreuvoirs, à ce moment-là on peut considérer que la capacité de la structure pour 250 jours est diminuée, moins grande que celle où il n'y a pas de trémies abreuvoirs utilisées par l'exploitant.

1965

Donc, il y a plusieurs types de mesures qu'on peut subventionner, qui visent tous le même objectif, c'est d'avoir une structure qui est conforme aux normes du règlement.

1970

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

Peut-être une question à vous et peut-être à madame Mercier qui avait levé la main tout à l'heure. Je voudrais avoir l'assurance, madame Mercier, que lorsque des porcs sont nourris avec l'enzyme dont on parlait tout à l'heure, la phytase, si j'ai bien compris, que la consommation par l'être humain de la viande de ce porc ne va pas éventuellement causer des problèmes. Est-ce qu'il y a des études là-dessus qui nous donnent cette garantie?

1975

1980

Mme MARLÈNE MERCIER :

Moi, je n'en connais pas, mais tout ce que je peux vous dire, je vais me renseigner sur la phytase. Je peux même prendre les documentations que vous avez. Je pourrai toujours aussi me renseigner au niveau - nous, on a des modules de nutrition et tout ça - pour voir si ces gens-là ont déjà entendu parler de ces nouveaux additifs, si on peut l'appeler comme ça.

1985

Mais moi, la question que je me posais, puis j'ai tenté de lever la main, je me posais comme question, je sais qu'il y a certains médicaments ou certains produits que si on donne à des animaux, exemple des hormones, c'est réglementé et je pense que c'est réglementé par le ministère de l'Agriculture, je pense que c'est Agriculture Canada. Bon, est-ce que dans ce cas-là de la phytase, est-ce que c'est un produit qui est réglementé au niveau canadien ou au niveau

1990

provincial? Ça, je ne le sais pas. Je peux peut-être rechercher de mon côté, mais s'il y a des gens...

1995

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier auprès de monsieur. Monsieur est l'expert ici. Vous allez nous le dire.

2000

M. GILLES GAUTHIER :

Non, je ne suis pas un expert en nutrition. Ce que je peux vous en dire, c'est ce que je sais, mais je ne sais pas exactement. Mais ce n'est pas un médicament, ce n'est pas une hormone. C'est un catalyseur qui contribue à faire que l'organisme absorbe mieux les aliments.

2005

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas un produit qui a à être homologué par Agriculture Canada ou par --

2010

M. GILLES GAUTHIER :

Je ne crois pas même si ça a besoin d'être autorisé, mais ce serait peut-être à vérifier. Mais c'est un catalyseur existant.

2015

LE PRÉSIDENT :

Madame va aller vérifier.

2020

M. CLÉMENT POULIOT :

On a les personnes à la Fédération qui peuvent répondre à toutes les recherches qui sont faites au niveau mondial là-dessus. On a beaucoup de littérature là-dessus, beaucoup, beaucoup.

2025

LE PRÉSIDENT :

Les études, en tout cas, les discussions qu'on a eues avant dans l'audience, elles semblent montrer que par rapport à la production animale, notamment la gestion des fumiers, le problème maintenant le plus grave n'est pas celui de l'étanchéité des contenants, des plates-formes, etc., mais la pollution diffuse, c'est-à-dire l'épandage du fumier, les accidents, les déversements, etc., que c'est ça maintenant qui est devenu le problème clé.

2030

Il semble bien qu'on soit arrivé à avoir les équipements qu'il faut. Mais la gestion elle-même, ça semble poser des problèmes, soit parce que les quantités sont trop grandes, on en met trop, on en répand trop, ou bien qu'il y a d'autres affaires qui se produisent.

J'aimerais que vous nous convainquiez davantage de l'opportunité des travaux que vous faites et voir quand est-ce qu'on va observer vraiment une correction à ce niveau-là.

M. CLÉMENT POULIOT :

Je dirais que depuis deux, trois ans, trois, quatre ans, c'est assez difficile, il y a beaucoup de nouvelles pratiques qui sont engagées par les producteurs. C'est sûr qu'on ne peut pas le percevoir comme ça, comme citoyen, parce que c'est quand on marche sur les fermes qu'on s'aperçoit qu'il y a des changements.

Si on prend l'exemple de la mise en place d'engrais verts, si on veut, ou de plantes qui retiennent plus facilement les lisiers quand ils sont épandus au niveau des sols, alors quand on épand des fumiers au niveau des sols, il faut s'assurer que, bien entendu, le moins possible glisse tranquillement, comme vous dites, en termes de pollution diffuse vers les ruisseaux.

Alors, de plus en plus, on met en place des pratiques qui font en sorte que nos sols sont de plus en plus absorbeurs, si on veut, des lisiers qu'on met en place, ce qu'on appelle, entre autres, des engrais verts qui consomment, qui absorbent, qui font en sorte qu'il y a moins de lisier le moins possible qui glisse vers les ruisseaux.

Beaucoup de sensibilisation au niveau des producteurs est faite, ça fait partie de notre formation qu'on fait, pour éviter bien entendu tout l'aspect érosion des sols, l'aspect de la façon dont on fait nos cultures, la façon dont on laboure, comment on laisse les résidus, si on veut. De plus en plus de producteurs, puis les pratiques sont faites chez nous. Les résidus des pailles ou des céréales ou des maïs sont laissée sur le sol et ne sont pas intégrés directement dans le sol, l'automne, pour justement faire en sorte qu'il y ait le moins possible de diffusion possible au niveau des ruisseaux. La diffusion se fait surtout à l'automne et au début du printemps, en bonne partie.

Alors, c'est important d'avoir des résidus le plus possible sur nos sols, des résidus de maïs, de paille pour éviter que le lisier qui est épandu ou l'eau, suite à une forte pluie, puisse aller rapidement aux ruisseaux, qu'il y ait, si on veut, des contraintes pour l'eau dans le sol pour qu'elle aille le moins facilement possible au niveau des ruisseaux.

C'est des pratiques qui sont enclenchées depuis trois ans, quatre ans, cinq ans et c'est de plus en plus populaire. Alors, on laboure de moins en moins nos sols et on travaille avec d'autres équipements, qui fait en sorte qu'on laisse les résidus le plus possible au niveau des sols pour modérer le plus possible la diffusion des eaux ou du purin vers les ruisseaux. C'est la pratique. On y va de plus en plus.

2075

Autrement dit, on applique des façons naturelles qui existent, qu'on avait délaissées au fil des années au profit d'équipements sophistiqués, au profit d'engrais chimiques. Tranquillement, on glisse vers des éléments beaucoup plus naturels en termes de pratique. Je pense que c'est ça, essentiellement.

2080

LE PRÉSIDENT :

2085

Alors, on vous remercie. Comment vous dire, ça apparaît intéressant du côté des intentions. Le défi, c'est que c'est les résultats, évidemment. Le défi, ce n'est pas la communication, c'est d'abord l'atteinte de résultats et donc de transformation concrète des pratiques. Mais on vous remercie d'être venu nous faire part de votre expérience et de vos efforts.

2090

M. CLÉMENT POULIOT :

2095

Merci, monsieur Beauchamp. Je peux vous dire que je suis un promoteur très convaincu parce que je pratique l'environnement durable depuis déjà plusieurs années, quatre-vingt-cinq ans, cinq-six ans, et avec un agronome conseil. Et on a fait beaucoup d'économies en termes d'engrais chimiques, en termes d'herbicides. Et on a utilisé beaucoup plus nos lisiers, puis on a une problématique environnementale beaucoup moins importante que v'là quelques années sur la ferme, et j'en suis un des promoteurs féroces auprès de l'ensemble des membres.

2100

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2105

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2110

Monsieur le président, je voulais juste demander, quitte à ce que cette réponse arrive plus tard, quand le ministre monsieur Bégin a annoncé, il y a quelques semaines ou la semaine dernière, de nouvelles normes sur le phosphore, j'ai cru lire - et je pense que je ne me suis pas trompée - que ça obligera tout producteur agricole à présenter un plan agroenvironnemental. Est-ce que ça veut dire que les 127 ou 125, qui ne sont pas -- seront appelés à un moment donné soit à s'y soumettre ou à complètement disparaître? Ça peut aller jusque là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2115 Si vous permettez, votre première suggestion de vous commenter cette réponse-là un petit peu plus tard, parce que ce règlement-là qui rentre en vigueur aujourd'hui, c'est-à-dire qui va être publié à la Gazette officielle aujourd'hui, on pourra vous en dire quelques mots, c'est tout frais pour nous aussi, alors peut-être après le pause si le président y consent.

2120 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Peut-être que je pourrais répondre partiellement, madame Gallichan, à cette question-là. Pas la prochaine année, pas dans les deux prochaines années ou trois prochaines années, mais éventuellement quand le processus de certification des fermes sera bien implanté, dans 2125 quelques années, mettons, les banques...

LE PRÉSIDENT :

2130 Vous êtes en train de pousser sur la clôture tranquillement!

M. CLÉMENT POULIOT :

On parle de cinq-six ans. Nous autres, c'est ça que je vous ai dit tantôt, on va respecter nos engagements. Les banques qui prêtent, par exemple, à ces producteurs-là qui ne sont pas 2135 certifiés environnementalement parlant, peuvent avoir des problèmes. Ils peuvent exiger du producteur, puis ça s'en vient, on le voit: «As-tu une certification environnementale?» Ou: «Si tu veux avoir de l'argent. Ou si tu ne l'as pas, on te prête à un taux d'intérêt plus élevé parce que tu es plus à risque», par exemple. C'est un exemple. Ça s'en vient. On va glisser tranquillement vers ça, inévitablement. C'est un exemple.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.
Dix minutes de pause.

2145 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2150 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, rapidement, il y a eu une question de soulevée sur le futur projet de règlement qui a été déposé par monsieur le ministre sur la production agricole. Vous voulez faire le point rapidement, monsieur Latulippe, s'il vous plaît?

2155

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2160

Oui, monsieur le président. Nous allons passer la parole à monsieur Jean-François Boulet, si vous permettez, qui va donner un très bref survol de ce règlement qui est publié à la Gazette Officielle.

LE PRÉSIDENT :

2165

S'il vous plaît.

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

2170

Monsieur le président, peut-être juste une précision avec ce que monsieur Pouliot et la question de madame Gallichan. Tout à l'heure, monsieur Pouliot parlait du portrait agroenvironnemental de fertilisation, et dans le règlement, on parle des plans agroenvironnementaux de fertilisation. C'est deux choses différentes.

2175

En fait, le règlement qui doit être publié dans la Gazette Officielle aujourd'hui, en fait, les modifications suivantes ont été apportées au règlement qui est en vigueur actuellement. C'est l'introduction d'une norme de fertilisation, qui tient compte de la teneur et de la saturation du sol en phosphore et qui établit un échéancier dans le temps, de façon à ce que les limites de fertilisation soient progressivement atteintes par l'ensemble des 25 000 producteurs agricoles visés par un plan. On parle au Québec de 32 000 producteurs agricoles, dont 25 000 qui seraient visés par un plan agroenvironnemental de fertilisation.

2180

2185

Deuxième modification. On parle de l'évaluation dans le cadre d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, de l'évolution de la teneur et de la saturation du sol en phosphore et des mesures à prendre pour se conformer à terme à la norme de fertilisation. Vu qu'il y a un échéancier dans le temps, dans le plan de fertilisation, le producteur devra donner et décrire les moyens qu'il va prendre pour atteindre la norme à l'échéancier fixé.

2190

Il y a une exemption jusqu'en 2003 des obligations de couvrir les amas de fumier entreposé au champ, et de récupérer les purins et les eaux de ruissellement des cours d'exercice pour les éleveurs de bovins de boucherie qui respectent les conditions établies dans le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie. Ce guide va faire partie du règlement.

2195

Le report d'un an de l'éligibilité des plans agroenvironnementaux de fertilisation. C'est les principales modifications au règlement actuel qui devraient être en vigueur à partir d'aujourd'hui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Si le guide fait partie du règlement, est-ce que ça veut dire que le guide devient obligatoire, devient normatif?

2200

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Exact, monsieur le commissaire.

2205

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors ce n'est plus un guide, c'est...

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

2210

Bien, c'est un Guide, c'est parce qu'il va y avoir un choix. Celui qui va accepter le guide, les pratiques du guide va être exempté de certaines autres obligations du règlement. S'il n'applique pas le guide, c'est les autres alternatives du règlement qui devront être appliquées.

2215

MME GISELE GALLICHAN, commissaire:

Et quel est l'échéancier dont vous avez parlé, l'échéancier final?

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

2220

L'échéancier final est de 2011.

LE PRÉSIDENT :

2225

Très bien.

Alors, monsieur Jacques Fournier, s'il vous plaît.

M. JACQUES FOURNIER :

2230

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Fournier!

2235

M. JACQUES FOURNIER :

2240 Je demeure à Saint-Hyacinthe et on m'a déjà informé que le taux d'azote ammoniacal dans la rivière Richelieu avait des pointes assez importantes, et le fait le plus intrigant pour moi, c'est le fait que la pointe la plus importante de l'année se situe au mois de janvier habituellement. Ça fait qu'au mois de janvier, dans ma tête, moi, il n'y a pas de ruissellement trop sur le sol et puis il n'y a pas d'épandage de fumier.

2245 Ça fait que je voulais savoir si les gens du ministère de l'Environnement pouvaient m'expliquer un petit peu cette situation-là.

LE PRÉSIDENT :

2250 Très bien.

Mme FRANCINE ÉMOND :

2255 Monsieur le président, je crois que deux personnes peuvent apporter en complémentarité des réponses. Dans un premier temps, Sylvain Primeau.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2260 J'aurais une petite question à poser, monsieur le président, à l'intervenant, pour préciser. Est-ce que c'est pour la rivière Yamaska ou la rivière Richelieu que vous voulez avoir une réponse?

M. JACQUES FOURNIER :

2265 La rivière Yamaska, c'est des données pour Saint-Hyacinthe, mais en même temps j'imagine que s'il y a des relevés à différentes stations, comme vous avez dit plus tôt depuis le début des audiences, c'est qu'il serait possible d'avoir les taux d'azote ammoniacal peut-être à différents endroits sur la rivière Yamaska où il y a des relevés de faits.

LE PRÉSIDENT :

2270 Vous, d'après ce que vous avez vu, c'est en janvier que les taux seraient les plus élevés?

M. JACQUES FOURNIER :

2275 Oui. En fin de compte, c'est une personne qui travaille à l'usine de filtration des eaux à Saint-Hyacinthe qui me disait ça.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2280

Je peux répondre?

LE PRÉSIDENT :

2285

Oui.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2290

Monsieur le président, la situation qui est décrite actuellement est tout à fait naturelle. Dans le cas des concentrations d'azote ammoniacal, les concentrations les plus importantes qu'on note normalement sont durant l'hiver, car l'azote ammoniacal n'est pas utilisé par les plantes aquatiques et les algues qui sont présentes dans l'eau. Donc, il est normal d'avoir des concentrations plus élevées à ce moment-là de l'année.

2295

Un autre aspect important qui est à noter dans le cas de la rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe, c'est qu'on avait effectivement de nombreux cas de dépassement de la norme intérimaire de 0,5 mg par litre d'azote ammoniacal dans les eaux de la rivière Yamaska. Mais depuis la mise en fonction des stations d'épuration et aussi, il faut le souligner, depuis la construction de meilleures structures d'entreposage des fumiers et des lisiers, les cas de dépassement sont nettement moins nombreux. Et je dirais même qu'ils sont à peu près disparus dans le cas de l'azote ammoniacal dans la rivière Yamaska.

2300

Avant, on avait des dépassements qui étaient aux alentours de 14-15-17 % du temps et ces cas de valeur très élevée ne sont pratiquement plus observés dans la rivière Yamaska.

2305

LE PRÉSIDENT :

Cet azote ammoniacal vient, par ailleurs, d'activités humaines sur la rivière?

2310

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Effectivement, monsieur le président, parce que les concentrations naturelles d'azote ammoniacal sont très faibles dans un milieu. Comme, par exemple, à la station que nous on qualifie de témoin dans le bassin versant -- laissez-moi deux petites secondes, je vais aller vous chercher ça.

2315

Bon, à la station témoin qui est située à Brome-Ouest dans la Yamaska-Sud-Est -- par «station témoin», on entend un endroit dans le bassin versant où la qualité de l'eau se rapproche le plus possible de la condition naturelle de ce que devrait être une rivière comme la Yamaska.

2320 Nous avons des concentrations qui sont aux alentours de 0,02 mg par litre. Donc si on obtient des concentrations supérieures à 0,5, ça représente un facteur de 25, et pour se rendre à des concentrations aussi fortes, il faut absolument qu'il y ait eu des contaminations qui originent de l'activité humaine.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur? Vous aviez demandé aussi des informations à différents endroits.

2330 **M. JACQUES FOURNIER :**

Si c'était possible que le Ministère dépose des relevés justement, peut-être pas juste sur l'azote ammoniacal, mais entre autres là-dessus, des différentes stations de relevés sur la Yamaska. Nous autres, on aurait beaucoup d'intérêt à regarder ça, parce qu'on dit que c'est l'activité humaine qui amène l'augmentation du taux, parce que la station témoin démontre un taux très bas. Où se situent ces activités-là? Est-ce que c'est tout le long de la Yamaska ou c'est à des endroits donnés? Peut-être si on avait un échantillonnage pour tout le long de la Yamaska, on aurait une meilleure idée de qu'est-ce qui se passe.

2340 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, c'est que, hier, on vous a déposé le résumé de notre étude qu'on faisait sur le bassin de la rivière Yamaska. Mais dans l'étude en tant que telle, qui devrait être prête aux alentours de la mi-mai, parce qu'actuellement on est en train de terminer notre processus d'écriture, les résultats complets dont monsieur fait mention vont être disponibles dans l'étude.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2350 **M. JACQUES FOURNIER :**

Ils seront déposés, à ce moment-là?

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ils seront déposés. Ça va?

2360 **M. JACQUES FOURNIER :**

Oui, ça va.

Mme FRANCINE ÉMOND :

2365 Monsieur le président, peut-être un complément d'information qui pourrait être utile aussi sur la station à Saint-Hyacinthe?

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

2370 Monsieur le président, j'ai été informé, effectivement, au cours des dernières semaines d'une problématique qui était présente à Saint-Hyacinthe.

LE PRÉSIDENT :

2375 Juste rappeler votre nom, s'il vous plaît?

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

2380 Jean-Marc Lévesque de la Direction régionale de la Montérégie.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2385 **M. JEAN-MARC LÉVESQUE :**

2390 Alors, j'ai effectivement eu des contacts avec les responsables de la station de traitement d'eau potable de Saint-Hyacinthe où on nous avait effectivement rapporté, au cours des dernières semaines, une augmentation un petit peu inhabituelle au niveau de l'azote ammoniacal. Alors ça a enclenché chez nous quand même une certaine réflexion. On a fait certaines vérifications sur ce qu'ils réalisaient comme activités dans le bassin amont de la prise d'eau.

2395 Malheureusement, évidemment, là, on parle entre autres, ce qui est plus suspecté souvent dans ces contextes-là ou en fonction de l'activité du bassin, au niveau des productions animales et en fonction éventuellement peut-être des déversements de purin qui auraient pu se produire. On a fait, dans un premier temps, une vérification dans le bassin amont. On n'a rien trouvé.

2400 Maintenant, il n'y a pas d'explication possible pour l'instant. Au moment où on se parle, la situation est revenue à la normale. Personne ne sait pourquoi. Est-ce qu'on parle de conditions météorologiques, absence de neige, précipitations qu'il y a eu au cours du mois de janvier? On ne saurait pas le dire, pour l'instant.

2405 Mais, effectivement, il y a eu une augmentation au cours des dernières semaines, dans le cas spécifique de Saint-Hyacinthe. Et les vérifications que la Municipalité de Saint-Hyacinthe avait faites auprès de la Municipalité d'Acton Vale et de Farnham, on observait un petit peu les mêmes phénomènes aussi.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Ça va?

2415 **M. JACQUES FOURNIER :**

Oui, ça va.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Merci bien.

M. JACQUES FOURNIER :

2425 Est-ce que je peux procéder à une autre question?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une autre question? Oui.

2430

M. JACQUES FOURNIER :

2435 Oui. Même si ça concerne plutôt une autre problématique peut-être. On parlait plus tôt aujourd'hui, peut-être même hier, qu'on cherche à faire le drainage rapide de l'eau, autant sur les terres agricoles, puis aujourd'hui on parlait même dans le milieu urbain, on essaie de drainer l'eau rapidement.

2440 Est-ce que le ministère de l'Environnement a déjà essayé de voir à des solutions dans cette problématique-là? Entre autres, on parlait que les barrages Choinière et le lac Boivin à Granby, c'était des structures qui aidaient à régulariser l'eau de la rivière Yamaska dans cette partie-là. Ailleurs, sur la rivière Yamaska, il n'y en a pas tellement d'ouvrages. En tout cas, je ne sais pas s'il y en a vraiment qui fait de la régularisation. Il y a un petit barrage à Saint-Hyacinthe, mais il ne contrôle pas grand-chose.

2445 Est-ce que le Ministère a déjà pensé à regarder s'il y avait une possibilité de faire des travaux à différents niveaux pour régulariser le volume de l'eau, qu'il y ait moins de bas volumes d'eau à certains moments, puis des grosses crues?

LE PRÉSIDENT :

2450 On a vu dans d'autres régions le problème des barrages rétractables. Alors, on va vérifier ici, à la fois du côté du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales, s'il y a des interventions prévues en termes d'ouvrage de régularisation sur les différents cours d'eau. Madame Émond?

2455 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

On va voir comment on peut répondre à ça, mais j'ai comme un réflexe spontané, puis je ne suis pas certaine qu'il est bon. Alors, c'est pour ça là. Peut-être qu'on en fait trop de travaux sur les cours d'eau, c'est peut-être l'effet contraire. On en fait beaucoup de travaux, il y en a beaucoup de travaux d'entretien de cours d'eau et il me semble qu'il n'y a pas lieu d'envisager des structures additionnelles. J'aimerais peut-être voir si on peut vous apporter des réponses complémentaires.

2460 Vous voudriez, si je comprends bien, monsieur le président, l'intervenant suggère qu'il y ait plus de travaux de régularisation des débits?

LE PRÉSIDENT :

2470 C'est ça. Monsieur demande si vous envisagez des installations, des équipements, des travaux de régularisation dans le sens de retenue d'eau. Il a surtout évoqué des barrages ou des retenues. C'est ça que vous avez évoqué?

M. JACQUES FOURNIER :

2475 C'est ça, puis ça peut être à différents niveaux. Ça peut être dans la tête des cours d'eau. Même en milieu agricole, quand il y a des coulées, des choses comme ça. Moi, ma question, c'est aussi pour savoir s'il y a eu une réflexion là-dessus, pour voir s'il y avait seulement que des avantages ou si on pourrait causer plus de torts que d'avantages à penser à une solution comme ça, pour diminuer les coups d'eau. Puis on sait en même temps, ces coups d'eau-là, on en a parlé ce matin, ça amène de l'érosion, en tout cas il y a toutes sortes de problèmes reliés à ça.

Mme FRANCINE ÉMOND :

2485

Bon, alors je peux dire qu'il n'y a pas de projet. Ça, je peux au moins affirmer ça. Maintenant, il y a eu effectivement le barrage de Choinière, il y a plusieurs années, qui a été une réalisation gouvernementale justement sur cette question des débits. Peut-être qu'il y aurait d'autres informations.

2490

Maintenant, il faut dire aussi que le phénomène naturel, puis là, bon, peut-être qu'il faudrait parler aussi des avantages d'avoir une plaine inondable, que ce soit pour la végétation et pour la faune, plutôt que des cours d'eau entièrement régularisés - je regarde monsieur Massé qui est le chef du service de l'aménagement et exploitation de la faune en région - donc il n'y a pas uniquement des désavantages, mais des avantages sur le plan faunique et naturel, avoir des cours d'eau qui ont... et des plaines inondables.

2495

M. JACQUES FOURNIER :

2500

Bien, c'est parce qu'actuellement, ce n'est pas ça qui se passe. On ne maintient pas les plaines inondables. On ne fait pas en sorte que les milieux aquatiques ou semi-aquatiques qui parfois existaient auparavant existent toujours. On draine le plus possible dans tous les milieux. On essaie d'évacuer l'eau rapidement. Donc, on ne retient pas l'eau. Qu'est-ce qu'il reste? Quand il vient une grosse pluie, c'est un fossé qui évacue l'eau rapidement, puis ensuite on tombe pratiquement à sec.

2505

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2510

Mme FRANCINE ÉMOND :

Bon, alors je vais passer la parole, mais, effectivement, il y a eu une question sur le ruissellement, puis le milieu urbain, puis l'étalement urbain antérieurement d'un autre intervenant et, là, vous soulevez le phénomène contraire qui est celui peut-être de la régularisation des cours d'eau en milieu agricole, qui est également problématique par rapport à cette question-là. C'est vous-même qui le soulevez.

2515

M. JACQUES FOURNIER :

2520

Oui, bien, je pense que dans tous les milieux c'est problématique, je pense.

Mme FRANCINE ÉMOND :

2525 Alors, monsieur Primeau pourrait peut-être apporter quelques informations additionnelles.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2530 Au niveau des cours d'eau, d'augmenter encore une fois le nombre de barrages dans une rivière comme la Yamaska, ça pose certains problèmes, comme, par exemple, au niveau de la migration de certaines espèces. Il y a déjà beaucoup de barrages dans le bassin versant de la rivière Yamaska et ça, ça fait autant de barrières à la migration des espèces comme certaines espèces de poisson, en particulier aussi dans le cas de la rivière Richelieu - on me
2535 corrigera si je me trompe - mais le nombre de barrages est peut-être associé aussi avec le déclin d'une espèce comme le chevalier cuirré. Puis il y a aussi le cas qu'on mentionnait hier de l'anguille d'Amérique où est-ce que la montaison est extrêmement importante vers le lac Champlain.

2540 En plus, la présence de barrages, surtout en période estivale, crée des zones où il n'y a pratiquement pas d'écoulement et ces zones-là sont extrêmement favorables au développement en quantité excessive de plantes aquatiques et d'algues aquatiques. Et on s'aperçoit au cours des dernières années que les quantités excessives d'algues aquatiques ou ce qu'on appelle aussi les cyanobactéries peuvent être très dommageables pour les sources
2545 d'alimentation en eau potable.

 Comme, par exemple, dans le bassin versant de la rivière Yamaska, les principales municipalités utilisent quand même la rivière pour s'alimenter en eau, c'est-à-dire Granby, Farnham, Cowansville, Saint-Hyacinthe, j'en oublie sûrement une ou deux autres. Mais la
2550 rivière Yamaska est une source d'approvisionnement importante en eau potable et augmenter le nombre de barrages, en période estivale, surtout avec les concentrations qu'on remarque de substances nutritives qui sont dans les eaux, ça me pose, moi, personnellement une interrogation vers le développement en quantités encore plus grandes de plantes aquatiques et de cyanobactéries dans les eaux, à des niveaux... je vous ferai remarquer que dans la rivière
2555 Yamaska, ces niveaux-là sont déjà très élevés.

 Donc, il y a aussi un autre aspect qui est important, que madame Émond a soulevé tantôt, c'est que les barrages changent beaucoup les types d'habitat et puis les capacités de frai des poissons.

2560 Et il y a aussi d'autres aspects qui sont importants, qui ne sont pas négligeables, c'est toute la problématique des amphibiens. On sait, par exemple, dans la région du Québec agricole, le nombre d'amphibiens est actuellement en décroissance. C'est tout des choses qui nous amènent à s'interroger sur la présence de barrages dans les cours d'eau et, déjà, la rivière
2565 Yamaska compte plusieurs barrages, pas aussi importants que le Choinière, mais plusieurs

barrages de régularisation et je pense qu'il ne faut pas franchir un certain niveau. On est déjà rendu assez loin comme c'est là.

À mon avis, il faut éviter de mettre d'autres structures comme celles-là pour augmenter les problèmes dont j'ai parlé tantôt.

LE PRÉSIDENT :

On ne peut pas dire que votre suggestion reçoit un accueil chaleureux.

M. JACQUES FOURNIER :

Non, non, mais ce n'était pas...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'était une réflexion. C'est une réflexion qui est légitime, oui.

M. JACQUES FOURNIER :

Est-ce qu'il faut comprendre que l'expérience du lac Boivin et du réservoir Choinière sont une mauvaise expérience, à ce moment-là? Parce qu'on nous dit que ça cause des problèmes d'endiguer de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que...

Mme FRANCINE ÉMOND :

Bon, on va apporter quelques éléments d'information.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Je vais laisser madame Émond parler des problématiques des glaces. Il y a aussi une autre problématique qui est importante dans le cas du réservoir Choinière, c'était de créer une source d'approvisionnement fiable en eau pour la Ville de Granby. Ils avaient besoin d'accumulation d'une quantité d'eau pour répondre aux besoins de Granby, qui est quand même une agglomération importante sur un cours d'eau qui est relativement petit.

Parce que le débit de la rivière Yamaska-Nord, c'est aux alentours de 2 ou 3 ou 4 mètres cubes par seconde. Et si on regarde ça par rapport à la Ville de Granby, en étiage, en

condition critique, la Ville de Granby rejette à sa station d'épuration un débit qui est comparable avec ce qu'il y a déjà dans la rivière. C'est quasiment du 1 pour 1. Donc, ça prenait absolument un endroit pour stocker les eaux pour la municipalité de Granby et c'est pour ça qu'en partie, le réservoir Choinière a été créé. Et, ensuite, il y a le réservoir Boivin qui sert de structure d'accumulation aussi.

Et il y a aussi un autre aspect dont madame Émond va vous parler.

Mme FRANCINE ÉMOND :

Je vais passer la parole à Jean-François Boulet.

M. JEAN-FRANÇOIS BOULET :

Monsieur le président, il n'y a pas grand-chose à dire, sauf qu'avant la construction du barrage Choinière, il y avait beaucoup d'inondations au printemps lors de la débâcle et beaucoup de dommages qui étaient causés par la rivière, les débordements de rivière qui traverse en fait la ville de Granby. Ça fait que la construction du barrage Choinière a aidé beaucoup à retenir les glaces et à régulariser quand même le débit, créer moins de problèmes de glace et d'embâcle sur la rivière comme telle, dans le centre-ville.

LE PRÉSIDENT :

Donc, à la question que vous avez posée, monsieur, c'est que le barrage Choinière a eu deux bons effets sur l'alimentation en eau, sa régularisation, et sur la protection contre les inondations. Mais la réponse plus globale, c'est qu'on est assez malaisé à l'idée d'augmenter les structures d'intervention sur la rivière. Mon collègue veut poser une question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

C'est assez connu, on en a parlé à quelques reprises, qu'il y a des incidences d'un barrage sur l'écosystème en aval. Est-ce que la réciproque peut être vraie aussi? Est-ce qu'il peut y avoir des incidences sur l'écosystème aquatique de ne pas avoir de barrage pour régulariser le débit d'une rivière comme celle du Richelieu? Et est-ce que les incidences sont absolues ou si elles sont secondaires à la conception du barrage, à son programme d'exploitation, à la façon de le gérer, etc.

Parce qu'on a vu, par exemple, dans la présentation de Sherbrooke, qu'il y avait des façons de faire, des types de barrages, des conceptions qui étaient différentes et qui produisaient des effets différents au plan de l'écosystème.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2650

C'est une question que je ne trouve pas évidente à répondre dans un premier temps. Il faudrait que je m'assoie un peu plus sérieusement, parce que vous répondre à froid comme ça à une question qui est aussi complexe, je ne trouve pas ça évident de voir tous les tenants, tous les aboutissants d'une bonne gestion d'un barrage.

2655

Il faut quand même rappeler dans le cas de Sherbrooke, de la région de l'Estrie, le barrage était construit à Windsor, si je me rappelle bien, puis ce barrage-là avait quand même une fonction de production d'hydroélectricité. Et ce qui a été mis de l'avant, c'était des mesures de mitigation pour réduire les impacts de l'opération du barrage en période critique, pour

2660

maintenir un débit minimal.

Donc, il y a moyen de réduire les impacts d'un barrage pour répondre à certains impératifs de maintien de conditions minimales pour la vie aquatique, mais autant que faire se peut, je pense que la construction de barrage supplémentaire dans des rivières comme celles de la Montérégie demanderait des études assez poussées, parce qu'il faut évaluer toute la dynamique des populations d'organismes vivants dans des rivières, puis c'est une étude qui, à mon avis, ne peut pas se faire dans une intervention comme celle que j'ai à faire actuellement.

2665

Il faudrait qu'on s'assoie, qu'on ait une bonne discussion entre nous autres et qu'on vérifie qu'est-ce qui s'est passé à d'autres endroits avec des constructions semblables. Parce que j'estime que c'est une question relativement complexe.

2670

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc, on peut retenir qu'il n'y a pas de principe absolu ou de règle de l'art là-dedans. C'est le cas par cas qui doit être évalué.

2675

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Je croirais que oui.

2680

LE PRÉSIDENT :

Du côté des Affaires municipales, est-ce que vous avez des plans, des prévisions de barrages de retenue sur la rivière Yamaska?

2685

M. YVAN DUMONT :

Aucunement. Je veux dire, ce n'est pas dans les politiques du Ministère de favoriser la régularisation des cours d'eau. Quand il y a des problèmes de drainage urbain, c'est plutôt de regarder au niveau des infrastructures municipales la façon de régler le problème. Il y a différentes pratiques qui peuvent réduire les quantités d'eau de ruissellement ou même éviter d'avoir des pointes au niveau des quantités d'eau, mais c'est plutôt l'approche qui est préconisée par le Ministère plutôt que la régularisation des cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas eu de demandes non plus qui sont à l'étude chez vous à cette fin?

M. YVAN DUMONT :

Non. Non. Si vous me permettez, monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour revenir sur une remarque qui a été faite tantôt concernant justement l'étalement urbain et le ruissellement, les problèmes que ça pouvait amener sur l'agriculture.

Je voudrais vous faire remarquer que dans le territoire de la Montérégie, il y a moins de 1 % du territoire qui est urbanisé et que c'est sûr que l'étalement urbain augmente les superficies imperméables et donc, de ce fait, va augmenter le ruissellement. Mais si on veut relativiser, je veux dire, le drainage urbain dans l'ensemble du bassin versant des rivières de la région ne représente qu'une faible partie de la problématique du régime hydrique.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

MRN, vous n'avez pas non plus de demandes ou de plan prévu de barrage ou de retenue, de régularisation sur la Yamaska?

M. PAUL MEUNIER :

Non, pas à l'heure actuelle, et puis pour les mêmes raisons que monsieur Primeau a données, pour aussi avoir travaillé dix ans dans le domaine, dans ce secteur-là, c'est une chose qu'on abordait avec beaucoup de précaution. Il fallait vraiment guérir des maux importants avant de penser à implanter des nouveaux ouvrages.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors on est plus sceptiques là-dessus maintenant qu'autrefois, voyez-vous? Merci.

2730 Monsieur Marc Decelles, s'il vous plaît. Je dois m'excuser auprès de vous, monsieur Decelles, j'ai fait une confusion d'ordre tantôt. Vous étiez avant le dernier intervenant.

M. MARC DECELLES :

2735 Monsieur le président, je suis un type quand même assez patient.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2740

M. MARC DECELLES :

2745 La raison que je me présente aujourd'hui... je n'avais pas l'intention parce qu'on est pogné dans toutes sortes de choses au lac Brome, comme la sécurité nautique, on a préparé un rapport de seize pages, je vous dis que les bénévoles, c'est pas facile, c'est pas comme les gouvernements qui ont toutes les expertises et toute la main-d'oeuvre nécessaire.

2750 Mais ce qui me tracasse un peu, c'est dans le rapport que j'ai pris hier, à la page 7: «Portrait qualitatif de l'eau de surface. Qualité de l'eau des rivières». J'entends depuis hier encore que la rivière Yamaska, c'est une problématique qui n'est pas encore réglée.

2755 Ce que je trouve difficile à comprendre, c'est que la carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 95 à 97 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de la Montérégie. Et si vous regardez la carte, regardez le lac Brome, un beau petit rond, et le rond signifie que c'est une eau de mauvaise qualité. Ce que ça veut dire, je ne le sais pas, on ne reçoit pas les standards pour dire est-ce que l'eau est de mauvaise qualité ou non.

2760 La raison, c'est que j'ai beaucoup d'autres dépliants ici, si vous me permettez, émis par le Ministère, et qui nous donne une eau, je vous donne: «eau de bonne qualité», ça, c'est l'année 84, parlant toujours de notre lac Brome. Un autre dépliant de 85 à 88, où ils parlent de la rivière Yamaska. Ils disent: «eau de qualité douteuse». Pas mauvaise encore. Puis «douteuse», ce qu'ils disent entre parenthèses, que c'est une perte d'usage. Ça veut dire quoi, la baignade, la natation, le voilier, la voile? Je ne sais pas.

2765

2770 Finalement, on a un rapport en 90, que j'ai encore du ministère de l'Environnement, qui donne des coliformes fécaux de 1, 14, 39 à une de leurs stations d'échantillonnage. On continue. Je vous assure, ce n'est pas très clair ce qu'ils essaient de nous démontrer et nous prouver par leurs dépliants. Je les ai tous ici, si vous ne me croyez pas. Et les coliformes fécaux, critères 1 et 2, c'est le dernier qu'on a eu le 2 avril 98, ils donnent 23, 2, 3, 70, 5, 3, 0 dans différents mois. Ils font ça à peu près à tous les mois.

2775

Ma question, c'est simple. Un simple citoyen comme moi, qui n'a pas de degré en chimie, en biologie, mais en comptabilité, regarde ces choses-là et on se pose de sérieuses questions.

Si vous me permettez, je vais lire simplement un rapport du BAPE...

2780

LE PRÉSIDENT :

Il y a juste une question que je veux savoir, parce que là, vous m'avez fait deux interventions: une sur le lac Brome et l'autre sur la rivière. Alors...

2785

M. MARC DECELLES :

Oui. C'est parce que le lac Brome, c'est la source principale de la rivière Yamaska. Autrefois, on l'appelait la Yamaska-Centre. Vous avez le nord...

2790

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. MARC DECELLES :

2795

... le centre qui puisait ses eaux dans le lac Brome, ensuite le sud-est, le sud ce qu'on appelle.

LE PRÉSIDENT :

2800

Mais ça ne veut pas dire que les relevés que vous donnez sur la rivière ne veulent pas nécessairement dire que le lac Brome est contaminé, lui. Ou qu'il est en mauvaise situation.

M. MARC DECELLES :

2805

Bien, c'est eux autres qui l'inscrivent sur leur carte.

LE PRÉSIDENT :

2810

Oui? On va vérifier ça.

M. MARC DECELLES :

Bon. Je veux simplement citer d'autre chose. Je n'ai pas terminé, j'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

Un autre rapport du BAPE, oui?

M. MARC DECELLES :

Bien, je peux les féliciter dans ce rapport-là. C'était très bien. J'ai assisté les quatre soirs, ça a duré jusqu'à minuit et demie. C'était concernant le lac Marchessault à Bromont. Bromont est sur le trajet de la rivière Yamaska.

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

M. MARC DECELLES :

Et puis dans ce rapport-là, ils réfèrent à un rapport en 83 par Durocher et Poulin. C'est bizarre, je vous le dis, il y a des choses qui ne clochent pas. Ça ne fait pas $1 + 1 = 2$.

«Ainsi, l'eau provenant du lac Brome sera améliorée et pourra être considérée de très bonne qualité.»

Ça, c'est grâce au programme d'assainissement des eaux. Ça, c'est en 83-84. Et nous voilà en 99, ils nous disent: de mauvaise qualité.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. MARC DECELLES :

Où se situe le citoyen dans une telle situation?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors...

M. MARC DECELLES :

Ma première question. J'en ai deux autres.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche. Oui?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je vais demander à monsieur Primeau de donner la réponse, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, la question de monsieur Decelles est très légitime, mais il y a des raisons, il y a des explications.

Ce qui arrive, c'est que notre jugement sur la qualité de l'eau a évolué durant le temps. On a augmenté notre batterie de paramètres nous permettant d'évaluer cette qualité-là. Au début, la seule qualité qui était évaluée, c'était la qualité qu'on appelle bactériologique de l'eau, c'est-à-dire la mesure des coliformes fécaux. Et à cet aspect-là, effectivement, les eaux du lac Brome peuvent être qualifiées de qualité bonne à satisfaisante. Et au niveau des plages qu'on a dans le lac Brome, effectivement, les plages sont d'excellente ou de bonne qualité, il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Par contre, on mesure d'autre chose, ce qu'on appelle les substances nutritives et l'expression des substances nutritives qui est la chlorophylle A. Et à cet endroit-là, on mesure des concentrations de chlorophylle A extrêmement élevées, qui sont supérieures à 10 mg par mètre cube. Et, à partir de ce moment-là, malheureusement, on est obligé de qualifier les eaux en période estivale, qui sortent du lac Brome, comme étant de mauvaise qualité. Et ça, cette évolution-là, comme je disais tantôt, est due à l'addition de nouveaux paramètres, de nouveaux éléments de connaissance de la qualité de l'eau. Et c'est pour ça qu'on voit un déclassement de la rivière à la sortie du lac Brome, au cours des temps.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous le dites absolument ou relativement? Est-ce que depuis 10 ans ou 15 ans, de nouvelles interventions sur le lac Brome ou de nouveaux usages ont pu aussi détériorer la qualité du lac Brome, non pas en termes de coliformes, mais en termes d'autres facteurs?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2895 Bon, pour ce qui est de l'évolution de la qualité de l'eau au lac Brome, on n'a malheureusement pas de station au lac Brome en tant que tel. Là, ce qu'on fait, c'est qu'on suit de façon plus assidue la qualité de l'eau à la sortie du lac Brome pour comprendre ce qui se passe. Parce qu'on a eu des indications à savoir: «Ah! on a peut-être des problèmes à cet endroit-là» et il est important pour nous de voir qu'est-ce qui se passe.

2900 Comme tantôt, je vous parlais qu'on avait dix stations de surveillance de la qualité de l'eau à long terme dans le bassin versant de la rivière Yamaska, mais il faut en ajouter une de plus. On en a mis une, il y a deux ans, à la sortie du lac Brome sur une base intérimaire pour justement comprendre ce qui se passe.

2905 Parce que là, on a eu un son de cloche. On s'est aperçu qu'au niveau bactériologique, tout allait bien, mais au niveau des substances nutritives et de leur expression, c'est-à-dire la quantité de chlorophylle A qui est un lien direct avec les quantités d'algues aquatiques dans l'eau, là, on s'est dit, bien, il y a un problème et il faut absolument évaluer ce qui se passe. Et les mesures qu'on a à cet endroit-là nous laissent croire qu'il y a des problèmes de développement excessif d'algues aquatiques dans le lac Brome.

2910

LE PRÉSIDENT :

2915 Est-ce que vous avez des données sur les toxiques aussi, à ce moment-là? Est-ce que votre analyse de l'eau à la sortie du lac Brome porte aussi sur des matières toxiques?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2920 Bon, dans le cadre de l'étude qui vous a été livrée, qui date de 1995, on a fait des mesures de substances toxiques un petit peu en aval du lac Brome, ce qui représentait notre station amont de Bromont, qui est une zone industrielle. Et puis, à cet endroit-là, on avait noté la présence de certaines substances toxiques comme le mercure, si je me souviens bien. Mais, là, la situation était relativement complexe parce qu'il y a aussi des ruisseaux qui arrivent et qui amènent des eaux de drainage.

2925

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça ne venait pas nécessairement du lac Brome.

2930

M. SYLVAIN PRIMEAU :

C'est assez difficile à déterminer.

LE PRÉSIDENT :

2935

D'accord. La présence de chlorophylle A, elle s'attribue à quoi? Elle est attribuable à quoi? À de la pollution bactériologique ou à d'autres facteurs?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2940

Non. La chlorophylle A, c'est une expression du développement algal, c'est-à-dire des algues, des cyanobactéries qui sont présentes dans l'eau. Et ce développement-là est possible parce que le lac Brome est un lac peu profond et qui contient des quantités excessives de phosphore. Et on mesure à cet endroit-là des concentrations de chlorophylle A qui dépassent ce que nous on utilise comme repère pour une eau qui est qualifiée de mauvaise.

2945

LE PRÉSIDENT :

Voilà, monsieur.

2950

M. MARC DECELLES :

Ma deuxième question. Tantôt, monsieur posait des questions en ce qui concerne l'installation de nouveaux barrages. On en a un au lac Brome, qui a été modifié en 86 grâce au ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement qui ont vu à corriger l'autre qui datait de 75, 100 ans. C'était pour simplement contrôler le niveau du lac. Et, en deuxième lieu, ce que par la suite on s'est rendu compte, c'était aussi pour l'approvisionnement en eau potable pour la ville de Bromont qui est la ville avoisinante.

2955

Ma question est, d'accord qu'on ne fait pas d'autres barrages, je pense qu'on commence à réaliser en 1999 que ce n'est pas la solution idéale, loin de là. Disons que c'est une solution d'urgence dans certaines conditions. Je me pose la question pourquoi le Ministère - je ne crois pas qu'ils l'ont - n'ont pas des données concernant les marais, les marécages, qui sont vraiment la source principale de... pardon, c'est la source qui pourra réduire d'une façon assez prononcée les situations d'inondation, soit avec les crues du printemps ou les pluies de l'automne. Pourtant, chez nous, c'est la Municipalité qui contrôle - c'est un gros mot - les marais. Puis, on en a beaucoup.

2960

2965

Le lac, monsieur, je pense monsieur Genest venait de dire que c'est un lac qui est peu profond - monsieur Primeau, pardon - il a une moyenne de 14 pieds de profondeur, c'est-à-dire environ 5 mètres, avec un maximum de 45, 47 pieds, 15 à 16 mètres de profondeur. Si vous regardez vos propres statistiques, on parle que le lac Brome contient 55 millions de mètres cubes d'eau pour une superficie de 14.5 kilomètres carrés, alors que le réservoir Choinière a 4.7 kilomètres carrés, contient 28 millions de mètres cubes d'eau. Alors, le lac Brome est 14.5 et l'autre, 4.7, mais le double. Alors, ça veut dire que notre profondeur d'eau n'est pas là. Et on a énormément de problèmes.

2970

2975

Ça fait 20 ans, ça fait 33 ans que notre association se débat pour trouver des solutions et on trouve de plus en plus que les marais sont susceptibles d'être soit remplis, remblayés, etc.

2980 On croit que ça devrait être le ministère de l'Environnement qui prend ça en charge et qui s'assure que ces endroits-là sont identifiés, qu'il y ait un répertoire de tous ces endroits-là et qu'ils s'assurent qu'aucun, aucun ouvrage se ferait dans ces lieux-là.

2985 On a fait une association, une fondation ici pour acheter les marais en question. On ne les a pas tous acquis à date, mais il y a toujours le danger.

LE PRÉSIDENT :

2990 Vous êtes acheteur.

M. MARC DECELLES :

2995 Ah! bien, on est le premier au Canada, puis aux États-Unis, ils en ont plein eux autres, c'est un Land Trust, une fondation de terre, et puis ce qu'on fait, c'est qu'on a acquis ça. On a quasiment 500 acres de marais chez nous, dans le moment. On ne reçoit pas beaucoup de publicité dans les journaux ou les médias et c'est tout fait avec des fonds privés.

3000 Et notre but, c'est d'acquérir, justement parce qu'on soupçonne puis on a peur qu'à un moment donné, un développeur, un promoteur arrive, puis décide de... et le lendemain, du jour au lendemain, vous vous ramassez, les marais ne sont plus là, les marécages sont partis et vous avez une source, comment je dirais, «pro-active» qui agirait comme un endroit pour les crues d'eau qu'on a chez nous. Puis, on en a, faites-vous en pas. Le lac monte de 1 pied à 18 pouces.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier s'il y a un répertoire des marécages et des marais fait par le ministère de l'Environnement pour la région.

3010 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

3015 Monsieur le président, avant de vous répondre directement à la question du bilan, sachez qu'en 1993, le gouvernement a fait entrer en vigueur le 2^e alinéa de l'article 22, en plus d'un certain nombre de textes législatifs, notamment dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour protéger la rive. Mais si on se limite à celui-là - on pourra parler de tous les autres - l'article 22, le 2^e alinéa se lit comme suit:

«Cependant, quiconque érige ou modifie...»,
- en fait, il débute en disant -
«Nul ne peut ériger ou modifier...»

3020 - et on doit avoir un certificat d'autorisation - «Cependant, quiconque érige ou modifie une
construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie
quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la
production d'un bien ou d'un service, dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans
un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière, doit préalablement obtenir du
3025 ministre un certificat d'autorisation.»

Donc, cet article-là qui est inscrit à la loi en 88 est entré en vigueur en 93 et oblige donc,
de façon spécifique - autrefois, c'était plus général - de façon spécifique à obtenir un certificat
d'autorisation. Donc la protection des marais est, disons, sous contrôle sur cet aspect-là.

3030

LE PRÉSIDENT :

Ça n'a pas été délégué aux municipalités, ça?

3035

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Non, pas cet aspect-là. Toutefois, il y a une partie de la problématique des marais,
des milieux humides, qui se retrouve évidemment dans la Politique de protection des rives et la
gestion que peut en faire, que doit en faire une Municipalité, une MRC, se retrouve en partie
3040 dans cette Politique de protection des rives. Mais, de toute façon, le travail en cours d'eau se
fait en vertu de l'article 22 et doit être donc autorisé.

Maintenant, quant au bilan, est-ce qu'on peut donner un complément d'information?

3045

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui, peut-être un complément d'information aussi par rapport aux municipalités.

M. GILLES BERNIER :

3050

Il arrive aussi que pour des marais d'une certaine valeur, qu'on incite les MRC à les
inclure dans les schémas d'aménagement pour s'assurer qu'ils sont protégés. C'est des choses
courantes qu'on peut faire.

3055

Autre chose également, c'est une problématique un petit peu particulière. Tout à l'heure,
monsieur Latulippe disait qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, on
ne pouvait pas faire d'intervention dans un tel milieu. Il y en a qui s'effectue de ces travaux-là
dans les marais, les marécages, l'hiver, par exemple, où pour nous, c'est très difficile de
déterminer si c'est un marais ou un marécage.

3060

Parce que pour déterminer si c'est un marais ou un marécage, il faut, avec certaines
observations, essayer de déterminer ça. Alors quand il y a des interventions surtout l'hiver dans

des marais ou des marécages, c'est difficile pour nous d'intervenir, compte tenu qu'il n'y a pas d'inventaire comme tel actuellement.

3065

M. MARC DECELLES :

Monsieur le président, je dois ajouter quelque chose à monsieur Bernier. C'est que chez nous, la Municipalité a envoyé une lettre à la MRC et ça continue à fonctionner de la même façon, demandant que tous les marais, les marécages, etc. soient omis du schéma d'aménagement et qu'eux vont s'en occuper. Je vous assure que ce n'est pas très fort. Un développeur promoteur arrive sur le champ, on l'a déjà vu - je ne les nommerai pas pour protéger les innocents, j'ai des photos à l'appui - il a construit dans... une partie était dans le marais et l'autre partie était sur la terre ferme.

3075

D'ailleurs, on s'est débattu aussi - un autre exemple qui touche les marais - ils voulaient passer un chemin, la route 243 dans un marais, aller dans un cours d'eau qui existe 365 jours par année. Et il a fallu qu'on procède devant les tribunaux pour faire arrêter ce projet-là. Une chance que le juge était favorable à notre cause. Ils le faisaient via une simple résolution - et corrigez-moi le ministère des Affaires municipales - mais ça prend un règlement. Les gens peuvent se prononcer. Eux autres passaient comme résolution, au revoir, la visite!

3080

Je vous donne juste des exemples au lac Brome. On n'a pas des problèmes comme à Mercier, Rigaud, une chance, et Franklin, mais on a quand même toutes sortes de petits problèmes, des accrochages tout le temps et je trouve que si le ministère de l'Environnement pouvait avoir plus de dents et s'imposer de plus en plus, on aurait peut-être une meilleure vie. Et n'oubliez pas, c'est la source principale du Yamaska qui descend jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

3085

LE PRÉSIDENT :

3090

Le problème, c'est qu'il n'y a pas de répertoire bien établi.

M. MARC DECELLES :

3095

Voilà un problème. Exact.

LE PRÉSIDENT :

3100 Et que, ensuite, quand c'est sur le terrain municipalisé, les municipalités ont tendance un peu...

M. MARC DECELLES :

3105 À fermer les yeux.

LE PRÉSIDENT :

3110 ... comme autrefois, à concevoir un milieu humide comme une «swamp» et à le bâtir le plus rapidement possible.

M. MARC DECELLES :

3115 Oui. Je me souviens, quand j'étais jeune, j'étais dans les Scouts et on allait dans la marais - je ne sais pas si vous êtes allé - ça sentait. Mais c'était pas à cause du marais que ça sentait, c'était que les gens l'utilisaient pour d'autre chose. C'était leur fosse septique, souvent. Il ne faut pas se leurrer. Comme on dit en anglais: «Call a spade a spade.» Et puis c'est ça qui se passait. Aujourd'hui, on réalise, j'espère, de plus en plus, la valeur d'un marais et d'un marécage.

3120 Si on regarde aux États-Unis - je n'ai pas apporté le dépliant - mais c'est effrayant qu'est-ce qu'ils achètent eux autres là-bas. On est arriéré, ici, au Québec. Peut-être au Canada aussi. Mais ils ont des organismes. Et les gouvernements participent directement dans l'acquisition. C'est un 50-50 souvent, sans intervenir dans l'achat. Ils interviennent, je suppose, dans le prix, mais il y a beaucoup de partenariats là-bas pour protéger surtout les marais.

3125

LE PRÉSIDENT :

3130 Quand vous voyez des activités de type illégal, vous avertissez le ministère de l'Environnement?

M. MARC DECELLES :

Oui, monsieur. Mais on ne le sait pas tout le temps.

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne le savez pas toujours.

M. MARC DECELLES :

3140

Quand ça arrive, le type va vous appeler, il va dire: «Oups!». Le temps que ça nous prend pour les appeler, pour leur dire, bien, trop tard, c'est déjà tout rempli et puis souvent les tribunaux ne veulent pas - si on va devant les tribunaux, il ne faut pas se leurrer non plus - lui dire à l'individu: «Bien, enlevez-moi ça.» Même s'il n'a pas de certificat d'autorisation. Ça devient, à ce moment-là, un fait accompli et au revoir, la visite! Et on en a déjà, on en a deux, trois.

3145

Une chance, à date, au lac Brome qui est un lac qui n'est pas très profond, on a beaucoup de marais et de marécages. Il n'y en a pas eu beaucoup, mais ceux qu'on a eus, on a des problèmes. Je ne suis pas pour les soulever aujourd'hui, mais on le sait qu'ils sont là. Mais le ministère de l'Environnement ne nous en parle pas, puis une municipalité, bien, on entend, les rumeurs circulent chez nous.

3150

Alors, c'est ça que j'aimerais, si on pourrait avoir, premièrement, un répertoire de tout ce qui est considéré comme... premièrement, la définition qu'ils vont donner, puis deuxièmement, un répertoire de ces endroits-là, et puis qu'on prend les mesures pour s'assurer que ces endroits-là sont protégés. Alors je ne pense pas qu'on demande la mer à boire. À date, il n'y a aucune construction, mais qu'est-ce que l'avenir nous réserve? God knows. Je vous remercie beaucoup.

3155

3160

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Decelles, vous avez mentionné que la Municipalité avait demandé à la MRC que les marais soient exclus du schéma d'aménagement, c'est bien ça?

3165

M. MARC DECELLES :

De soustraire toutes les zones écologiques, et les marais tombent dedans. Les marais et les marécages. Oui, monsieur.

3170

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et la Municipalité s'est engagée, elle, à les protéger?

3175

M. MARC DECELLES :

Oui, oui, monsieur. Oui. Exact.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3180

Monsieur Dumont, est-ce que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de telles exclusions?

Mme RENÉE MARCEAU :

3185

Bien, là, il faudrait reprendre. Là, j'ai manqué le début, je m'excuse, j'étais sortie, mais je ne comprends pas comment est-ce que la Municipalité peut avoir demandé à la MRC de l'exclure de son schéma d'aménagement. Ça, la Municipalité régionale de comté doit planifier l'ensemble de son territoire.

3190

Alors la Municipalité peut avoir demandé à la Municipalité régionale de comté de zoner ces territoires-là comme des lieux de protection, des sites à protéger, en disant puis en lui demandant d'établir des normes ou d'inscrire des normes dans son document complémentaire qui en permettaient la protection, qui les excluaient de toute construction ou ainsi de suite.

3195

Et la Municipalité locale, elle, de son côté, dans sa réglementation d'urbanisme, reprenait ces normes minimales-là pour les appliquer. Parce que c'est la Municipalité locale qui applique les normes, ce n'est pas la MRC.

3200

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc vous dites, madame Marceau, que le cas de monsieur Decelles, que monsieur Decelles rapporte, ce n'est pas possible que ça arrive, finalement. La loi ne le permet pas.

3205

M. MARC DECELLES :

Monsieur Beauchamp, on est dans la situation de faire - comment vous appelez ça - réexaminer les schémas d'aménagement et le premier projet qui est sorti, les mots utilisés, ils se lavent les mains, la MRC, dans le moment. Ça me fera plaisir, madame, de vous envoyer une copie, vous allez lire exactement ce qui est marqué là.

3210

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dans la révision du schéma d'aménagement...

3215

M. MARC DECELLES :

C'est ça, exact.

3220

LE PRÉSIDENT :

... à ce moment-là, ces marais-là qui étaient déjà dans le plan d'aménagement...

3225

M. MARC DECELLES :

De la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

3230

... ils ont obtenu dans la révision qu'ils ne soient plus inscrits dans le schéma d'aménagement.

M. MARC DECELLES :

3235

Ils sont là, mais ils sont tellement peu protégés, on est aussi bien de ne pas les avoir. C'est laissé à la bonne volonté de la Municipalité, je parle Lac Brome, je pense. On est trois municipalités.

LE PRÉSIDENT :

3240

D'accord. Mais le Lac Brome n'a pas de règlement municipal l'obligeant à en tenir compte?

M. MARC DECELLES :

3245

Oui, oui, mais ils ont deux ou trois catégories de zone écologique, dont une des catégories: «vous pouvez construire». La catégorie a été créée simplement pour obliger le contracteur à faire certains travaux pour s'assurer que l'individu ne se fait pas inonder et ensuite, des poursuites contre la municipalité. Et vous savez les autres poursuites qu'on a au Québec avec certains endroits qu'ils ont permis la construction. Et c'est pour ça qu'ils ont... c'est-à-dire, vous avez besoin, comme exemple, deux drains français autour, avec un certain type de pompe, d'une telle force, etc. Mais ils ont effectivement le droit de construire dans ces endroits-là.

3250

LE PRÉSIDENT :

3255

Et, donc, ils autorisent des constructions en zone inondable.

M. MARC DECELLES :

3260

Oui, monsieur. Effectivement, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3265 Est-ce que ces zones inondables sont cartographiées dans l'entente fédérale-provinciale sur la cartographie?

M. MARC DECELLES :

3270 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

3275 Non?

M. MARC DECELLES :

3280 Non. Malheureusement. Ce n'est pas de très grandes zones dans le moment, mais comme le maire chez nous a dit souvent: «Les règlements municipaux ne sont pas engravés in stone.» Comment vous dites ça en français? Et puis, c'est ça. On peut changer les règlements facilement, alors que la MRC, si elle aussi, elle aurait un mot à dire, puis dire: «Écoutez, c'est ça, point, à la ligne», avec le ministère de l'Environnement, bien, trois paliers, c'est mieux que seulement qu'un. Ce que j'ai vécu dans ma vie, c'est plus rassurant. Et c'est pour ça qu'étant donné qu'on a beaucoup, on a 1 200 acres juste du côté est du lac Brome, qui est des marécages... si vous avez un chance d'aller visiter ça, je vous le propose, c'est très beau. 3285 Vous pouvez aller seulement qu'en canot.

LE PRÉSIDENT :

3290 Ça va.

M. MARC DECELLES :

3295 Non, mais ça vous donne un exemple de ce qu'on essaie de protéger. On fait de notre mieux. On va réussir, faites-vous en pas. On a une tête de cochon, nous autres, là-bas. Mais j'aimerais ça que le ministère de l'Environnement...

LE PRÉSIDENT :

3300 La discussion sur ces animaux-là a eu lieu précédemment.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président?

3305

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3310

M. MARC DECELLES :

En tout cas, je vous remercie beaucoup, mais j'aimerais ça que...

3315

LE PRÉSIDENT :

Merci. Mais je pense qu'il est important que vous voyiez les gens des Affaires municipales avec votre question, parce que même si vous avez raison, même si, pour vous, on ne peut rien changer, peut-être qu'à ce moment-là ça protégera par rapport à d'autres.

3320

M. MARC DECELLES :

Voilà.

3325

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on n'a jamais des systèmes «full proof» dans la vie et puis, des fois, il y a des délinquants quelque part et on peut corriger. Parce qu'on apprend des erreurs.

3330

M. MARC DECELLES :

C'est ça.

3335

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

M. MARC DECELLES :

Ça va. Merci.

3340

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, peut-être un élément d'information par rapport à la zone écologique que monsieur mentionnait. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma doit à l'égard du territoire de la Municipalité régionale de comté - et je cite (6):

«Déterminer toute partie du territoire présentant pour la Municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique et écologique.»

Alors, donc, elle se doit de le faire, dans la mesure, à ce moment-là - et mes collègues de la régionale pourront compléter - dans la mesure où on connaît à la Direction régionale cet élément écologique-là, on va évidemment faire des pressions vis-à-vis de la Municipalité lorsque le schéma d'aménagement nous est soumis pour approbation. Parce qu'il ne faut pas oublier que c'est le ministre des Affaires municipales qui approuve en bout de ligne le schéma, mais il est carrément soumis au ministère de l'Environnement avant.

Alors je pense qu'on pourra compléter là-dessus, mais dans la mesure où on connaît cette zone écologique-là, cet article 6 qui oblige la Municipalité à le mettre dans son schéma, va faire en sorte qu'on va exercer une pression sur la Municipalité régionale de comté, et donc, par la voie de la conformité dans cette loi-là, la municipalité locale est obligée de tenir compte de tout ça.

Mme FRANCINE ÉMOND :

Cher confrère, ça m'apparaît assez complet sur ce volet-là, effectivement. Si vous permettez, monsieur le président, il y a des interventions. Effectivement, nous ne connaissons pas tous les milieux humides de la région de la Montérégie. Nous avons certaine connaissance, et monsieur Gérard Massé, le chef du service de l'aménagement et exploitation de la faune, pourrait faire état des marais que nous connaissons. Des interventions conjointes avec les milieux et les partenaires ont été évoqués par monsieur Decelles.

Et je tiendrais à souligner qu'effectivement, il y a des interventions de partenariat d'une certaine importance depuis plus d'une dizaine d'années et le ministère de l'Environnement et de la Faune, avec ses partenaires, avait rendu public l'an dernier, en 98, le bilan 87-97, donc dix ans de partenariat au Québec pour la sauvagine et la biodiversité, qui faisait état de récupération et de restauration de zones marécageuses, au profit pour la nidification du canard.

Et les partenaires étaient Canards Illimités, Service canadien de la faune, Habitats fauniques Canada, la Fondation de la faune du Québec, ce qui était l'Office de planification et de développement du Québec à l'époque, le ministère de l'Environnement et de la Faune, Hydro-Québec, et même des partenaires américains, dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Et au cours de ces dix années, 16 millions \$ avaient été investis pour la restauration de ces zones humides. Et je ne me rappelle pas par coeur la superficie complète, mais il y avait la liste des projets. Alors peut-être que monsieur Massé pourrait donner un aperçu, parce que ces interventions-là...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Decelles veut intervenir.

M. MARC DECELLES :

Sauf c'est de la récupération là. Je ne parle pas de ça. C'est toujours le même... Canards Illimités sont venus visiter les sites en question, puis ils ont dit: «Ils sont dans leur état naturel. On n'est pas intéressé à faire quoi que ce soit.» On sait qu'est-ce qu'ils font.

LE PRÉSIDENT :

Vous, c'est dans la protection à priori...

M. MARC DECELLES :

C'est juste la protection à long terme.

LE PRÉSIDENT :

... des milieux. D'accord.

M. MARC DECELLES :

C'est ça. Ce n'est pas la question de récupérer.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que le schéma d'aménagement de votre MRC, est-ce qu'il a été adopté dans sa révision?

M. MARC DECELLES :

Pas encore, non.

LE PRÉSIDENT :

Pas encore.

3430

M. MARC DECELLES :

On a fait une présentation.

3435

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez encore un temps d'intervention pour informer le ministère de l'Environnement et vous assurer que les pressions soient faites à la bonne place.

3440

M. MARC DECELLES :

On a un autre individu qui est allé justement aujourd'hui à la MRC. Il faut bien comprendre que la MRC, ils sont très coopératifs, mais ils trouvent un peu que le Lac Brome, on a un groupe d'élus qui sont peut-être entêtés.

3445

LE PRÉSIDENT :

Ils vous trouvent fatigants ou ils trouvent vos élus fatigants.

3450

M. MARC DECELLES :

Oui, mais ils sont très bien identifiés. Il ne faut pas qu'on mélange les cartes, là.

LE PRÉSIDENT :

3455

Ça va.

M. MARC DECELLES :

3460

Ils connaissent très bien les milieux, ils sont d'accord avec nous. Ainsi, la Ville l'a fait aussi, dans le passé. Les marécages, c'est pas comme des pissenlits, ça ne pousse pas d'une saison à l'autre. Alors c'est toujours les mêmes, sauf on a ce problème-là qu'ils ne sont pas bien protégés, nous trouvons. Et on n'exagère pas.

3465

Alors ce qu'on fait, c'est que... ils nous ont dit, d'ailleurs, en consultation pour le schéma d'aménagement, l'urbaniste, qui est un chic type, il a dit: «Messieurs, vous avez une chose à faire. Vous n'avez qu'à les acquérir.» Ah! bon. «Là, vous êtes sûrs de votre situation.»

3470 Bien, premièrement, il y a des gens qui ne veulent pas les vendre, pas qu'on est riche,
puis dans d'autres circonstances... souvent, c'est ça normalement. On a les moyens, mais les
gens ne veulent pas s'en défaire. Alors on est rendu à ce point-là, qu'il va falloir que quelque
chose se fasse. Et je pense, pour soit les acquérir ou les conserver, ça va prendre d'autres
niveaux pour s'impliquer là-dedans, puis dire: «Écoutez! Wow! Ces endroits-là devraient être
3475 protégés.»

LE PRÉSIDENT :

Il y a des protections juridiques que vous pouvez mettre en oeuvre et, là, il y a une
3480 filière dans laquelle vous pouvez intervenir.

M. MARC DECELLES :

C'est ça.
3485

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3490 **M. MARC DECELLES :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.
3495 Alors, madame Michelle Leblond, s'il vous plaît.

Mme MICHELLE LEBLOND :

Bonjour!
3500

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur, madame!
3505

Mme MICHELLE LEBLOND :

Bonjour! Nous, on est de Maple Grove sur le bord du lac Saint-Louis, en face des Îles
3510 de la Paix, et puis nous sommes du comité de surveillance et sécurité de Maple Grove. Notre

but ici, c'est un peu comme monsieur François Boutin tout à l'heure du Richelieu. C'est qu'entre les Îles de la Paix et la rive de Maple Grove... ça, c'est situé entre Beauharnois et Léry si on veut placer les gens. On peut parler aussi à la page 26 du portrait régional de l'eau, on parle un petit peu du lac Saint-Louis. Comme, par exemple, au troisième paragraphe, on parle de la navigation de plaisance et, au quatrième paragraphe, on parle des Îles de la Paix aussi, la réserve nationale de la faune, ce qui est un endroit merveilleux, les Îles de la Paix.

Puis, malheureusement, ce n'est plus tellement des îles de la Paix avec les fameux bateaux de vitesse. C'est là que je rejoins monsieur Boutin tout à l'heure qui parlait du Richelieu. C'est que nous autres, on a un chenal qui est balisé par le gouvernement. Le chenal n'est pas tellement large, il est entre les Îles de la Paix et la rive de Maple Grove.

C'est que depuis quelques années, ces fameux gros bateaux de vitesse, les «speed boats» qu'on appelle, les bateaux cigarette, c'est que la vitesse, c'est balisé par le gouvernement, par la Garde côtière, mais il n'y a pas de limite de vitesse. Alors ces bateaux-là s'en viennent à toute vitesse. Alors, ils sont très près de la rive là. Donc si vous voyiez comment est-ce que le rivage en prend un coup et puis les quais en prennent un coup.

La faune, nous autres aussi, on trouve aussi que la faune en prend un coup parce que dans les Îles de la Paix, qui est déjà une réserve faunique reconnue par le gouvernement, c'est qu'il y a beaucoup d'oiseaux, des canards, de la sauvagine, des hérons, en tout cas tout ce qu'on veut, il y a des marais aussi.

C'est que ces bateaux-là passent tellement vite que quand ils passent, d'abord, tout revole. C'est-à-dire que nous autres, on a peur, les oiseaux ont peur, je veux dire, ensuite il y a les dommages causés par les vagues, les dommages à la rive, mais aussi les dommages à nos quais, il faut le dire, à nos bateaux.

Et aussi, il y a les dangers d'accidents parce que ces bateaux-là... il y a beaucoup de pêche sportive dans le lac Saint-Louis. Alors il y a des pêcheurs qui sont ancrés un peu partout, il y a de la baignade, il y a de la navigation de plaisance. Alors ces bateaux-là vont tellement vite que... nous autres, on le voit parce qu'on est sur le bord de l'eau, alors on voit tout ce qui se passe, on voit qu'il y a des gens qui ont manqué d'avoir des accidents. On a vu des gens manquer de se faire écraser par ces bateaux-là. Il faut vraiment prendre vraiment conscience qu'il y a un grand danger pour ça et pour les pêcheurs qui sont ancrés, ils ne respectent pas du tout. Ils passent à quelques pieds. C'est le même problème que sur le Richelieu, la même chose.

Il y a aussi les problèmes comme on a dit, l'érosion. La faune. C'est que ces bateaux-là aussi vont passer des fois en pleine nuit. Nous autres, des fois, enfin on dort les fenêtres ouvertes, ça fait qu'on entend tout ça. C'est qu'il y a le calme et tout d'un coup, on entend, ça arrive dans la nuit même qu'ils peuvent passer et, après qu'ils sont passés, on entend des vols d'oiseaux puis on entend des cris d'oiseaux. Ça veut dire que ce n'est pas seulement nous que

ça réveille. Ça va chercher la faune. Ça nuit à tout l'environnement. Je ne sais pas si tu veux
3555 dire quelque chose, Roger?

M. ROGER CHATEL :

Bien, c'est ça. On voulait intervenir à savoir, se renseigner pour connaître les gens qui
3560 pourraient nous aider à réduire la vitesse dans cet endroit-là en particulier. Puis, en plus de tout
ça, je peux ajouter qu'il y a le bruit tel quel. Certainement qu'il doit y avoir une norme quelconque
de décibels pour le bruit. Ça n'a pas de bon sens. On ne nous permet pas, à nos voitures, de
circuler sans silencieux, puis ces bateaux-là, c'est vraiment bruyant. On ne veut pas les
3565 empêcher de passer. Même, je dois admettre qu'il y en a, il y a des gens qui sont très, très
respectueux envers la faune parce qu'ils vont doucement dans ce coin-là, à cause de ça, mais
tout de même, il y a de quoi à faire dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

3570 Juste savoir votre nom. Vous êtes monsieur Roger?

M. ROGER CHATEL :

3575 Chatel.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Deux questions qui sont soulevées. Êtes-vous au courant de la réserve
faunique qui est là?

3580

Mme FRANCINE ÉMOND :

Monsieur Massé peut répondre, du refuge faunique national des Îles de la Paix.

3585 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes l'homme sans chaise, vous!

M. GÉRARD MASSÉ :

3590

Oui, c'est ça, je suis sans chaise, mais je vais essayer de m'en sortir quand même.
Oui, nous sommes au courant du problème soulevé dans la réserve nationale des Îles de la
Paix. C'est une réserve à statut fédéral, mais ça nous préoccupe tout autant.

3595 C'est vrai qu'il y a des problèmes de circulation d'embarcations motorisées dans le secteur et qui nous sont rapportés à tous les ans. On a déjà mentionné que la circulation nautique sur les cours d'eau, c'est de juridiction fédérale, que via les municipalités, via le ministère des Affaires municipales, les municipalités peuvent réglementer. On pourra peut-être me corriger si je fais des erreurs en ce sens, ce n'est pas ma spécialité.

3600 Je pense qu'il y a de plus en plus de municipalités qui demandent des patrouilles policières sur les cours d'eau. Je sais que sur le fleuve, on en voit de plus en plus. C'est peut-être en étant plus près de votre Municipalité et puis des corps policiers que vous allez peut-être trouver des réponses.

3605 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

On s'est informé à ça. Ça fait à peu près un an qu'on travaille là-dessus. On a la Sûreté du Québec, nous, à Maple Grove, c'est la Sûreté du Québec qui est là et puis ils nous ont dit que non, ils n'avaient pas juridiction puis qu'ils manquaient aussi d'effectifs.

3615 Et puis, la GRC aussi nous disait la même chose, parce que la GRC nous disait que, bon, c'était fédéral, mais ils avaient juste le droit d'intervenir s'il y avait état d'ébriété et puis s'il y avait une conduite dangereuse. Mais ils ne pouvaient pas limiter la vitesse en tant que telle, qu'il faudrait que...

Mais, là, on nous a parlé, on a dit tellement de choses. C'est que la Sûreté du Québec nous référait à la GRC, la GRC nous référait à la Sûreté du Québec. Mais, là, par contre, on a entendu au bulletin...

3620 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le genre de chose qu'on connaît.

3625 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Oui, c'est sûr. Au bulletin de nouvelles à TVA, le 3 avril, on mentionnait qu'il y aurait une consultation sur la sécurité nautique, que le Québec et les municipalités pourraient s'entendre avec Ottawa sur la loi fédérale sur la contravention sur les eaux. Ça, j'ai entendu ça le 3 avril 99. Alors je ne sais pas si ça va être fait ou si c'est fait.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

3635 C'est un rapport, qui est un rapport produit par un monsieur Boucher qui était responsable du comité, et il va être dans notre documentation.

Mme MICHELLE LEBLOND :

3640 Alors quand ça va être fait, ça, est-ce que ça veut dire que là, les villes vont pouvoir donner des contraventions?

LE PRÉSIDENT :

3645 C'est un rapport. Ça ne donne pas nécessairement une intervention. On va vérifier qu'est-ce qu'il va advenir du rapport. Ça, c'est autre chose.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3650 Évidemment, ce rapport-là a été commandé pour les Affaires municipales, je n'oserais pas dire «par». Et il devrait être disponible incessamment. Évidemment, comme vous l'avez souligné, ce sont des recommandations qui seront faites, notamment pour les lacs réservoirs, le type de lacs aussi qui pourraient être dans les recommandations, légiféré ultérieurement.

LE PRÉSIDENT :

3655 Mais là, on a des gens qui sont carrément dans le fleuve. Vous êtes dans le fleuve Saint-Laurent?

Mme MICHELLE LEBLOND :

3660 Oui, oui, dans le fleuve Saint-Laurent. Le bord du lac Saint-Louis.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3665 Ah! bon, à ce moment-là, si c'est sur le fleuve, c'est carrément fédéral. Et même, je dirais, sur les plans d'eau, il faut bien voir que le processus dans les cours d'eau - évidemment, ça, ça ne répond pas directement à la question - mais sur les plans d'eau autres que le fleuve, bien sûr, c'est la Municipalité qui peut interdire ces embarcations à moteur-là.

3670 Mais le processus qui est acheminé via le ministère des Affaires municipales à Ottawa pour approbation finale, Ottawa exige des Affaires municipales et des municipalités qu'il y ait une consultation.

3675 Et, d'expérience, ces dossiers-là, il ne faut surtout pas qu'il y ait une forte contestation de la part de la population pour ne pas donner suite à cette interdiction-là, pour qu'Ottawa dise: «Non, il n'en est pas question. Ça ne sera pas interdit.» Ça explique en partie pourquoi il n'y a pas beaucoup de lacs qui ont une interdiction totale.

3680 Aussitôt qu'Ottawa connaît l'importance des opposants à une telle réglementation, elle -
j'allais dire un terme vulgaire - elle tire sur la «plug», comme on dit.

LE PRÉSIDENT :

3685 D'accord. J'ai eu peur à un autre terme plus vulgaire que ça. C'est correct. Alors juste
une chose que je voudrais vérifier avec vous, par ailleurs. Le bruit, ça, normalement, c'est une
chose qui est réglementée, c'est une nuisance bien identifiée dans la Loi sur la qualité de
l'environnement. Qu'est-ce qu'on peut faire pour le bruit?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3690 Elle est bien identifiée, comme vous dites, dans la Loi sur la qualité de l'environnement,
sauf que le Ministère n'a pas de réglementation sur le bruit, si ce n'est à l'intérieur du règlement
sur les carrières et sablières pour le dynamitage des carrières. Alors le bruit est réglementé
comme nuisance par les municipalités et c'est elles qui doivent adopter des règlements pour
3695 contrôler le bruit. Comme il n'y en a pas au ministère de l'Environnement de règlement sur le
bruit, sous réserve des carrières et sablières, ils n'ont pas, non plus, à faire autoriser leur
règlement en vertu de l'article 124 par le ministre de l'Environnement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

3700 N'y a-t-il pas une politique sur le bruit au ministère des Transports?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3705 Il faudrait poser la question aux gens qui ne sont pas là.

LE PRÉSIDENT :

3710 On va aller vérifier auprès des gens des Affaires municipales, toutefois, puisqu'il y a
des bouts de juridiction qui sont là. Voyez-vous, tantôt, la police provinciale, la police fédérale.
Voyez-vous, ça se ressemble un peu là.

Mme RENÉE MARCEAU :

3715 Effectivement, concernant le bruit, il y a une politique, mais on s'entend, c'est une
politique, ce n'est pas un règlement. Pour le ministère des Transports, j'entends. C'est une
politique sur le bruit routier qui demande d'avoir des distances séparatrices entre les voies
routières, les emprises et le résidentiel ou le commercial pour avoir la paix, quoi.

3720 Mais ça demeure une politique. Et, justement, dans les schémas d'aménagement
toujours, on demande aux MRC, et aux municipalités conséquemment, de réglementer le bruit
sur la base des éléments, des normes qui sont fournies dans la politique sur le bruit du ministère
des Transports. Mais cette politique-là, elle vise les emprises, elle vise la circulation routière.
3725 Pour ce qui est des bateaux, c'est une autre problématique. Je pense qu'ils ne peuvent pas se
fier aux éléments qui sont dans cette politique-là.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

3730 Est-ce qu'il n'y aurait pas un recours possible pour monsieur, madame, et peut-être
d'autres, des voisins à eux, par le fait que monsieur, tout à l'heure, nous a dit que la réserve
faunique était de compétence fédérale, est-ce qu'il n'y a pas un recours par cette voie-là en ce
qui les concerne?

M. GÉRARD MASSÉ :

3735 C'est un peu comme tout territoire à statut. Les règlements, ils s'appliquent sur le
territoire visé par le statut. Alors il ne s'agit pas, je pense, d'embarcations qui circulent dans les
limites même de la réserve faunique. Ils sont au pourtour.

3740 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Ah! oui, oui, les îles sont là. Ils sont tout près.

M. ROGER CHATEL :

3745 Ils circulent entre les îles.

Mme MICHELLE LEBLOND :

3750 Oui, oui. Il y a la voie maritime, les îles de la Paix, le chenail, puis les rives de Maple
Grove. On les entend jusqu'à 2 kilomètres plus loin, ces bateaux-là.

M. GÉRARD MASSÉ :

3755 Ce que je pourrais suggérer, c'est de rentrer en contact avec le Service canadien de la
faune qui est responsable du territoire, pour peut-être voir à s'entendre avec leurs confrères
fédéraux qui patrouillent sur ces eaux pour une meilleure application de la réglementation sur les
embarcations.

3760 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Écoutez, là, on a parlé de fédéral et de provincial. On nous a mentionné qu'Ottawa avait remis, soit dans les jours derniers... nous autres, on l'a manqué, on était ici hier, il y avait une réunion à l'Hôtel de ville. Un de nos amis nous a dit qu'il était à la réunion et puis que c'était maintenant le provincial qui était pour voir à la sécurité nautique, que ça s'était fait. Je ne sais pas si c'est vrai. Apparemment, c'est hier soir qu'ils ont parlé de ça. Je ne sais pas si... Parce que là, si on va voir le fédéral et puis que là, c'est le provincial maintenant qui s'en occupe...

3770 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Comme nous étions en audience, hier soir, on n'a pas pu confirmer.

LE PRÉSIDENT :

3775 Écoutez, ça, madame, c'est sans doute des informations qui sont sorties du rapport Boucher, mais il s'agit d'intention.

Mme MICHELLE LEBLOND :

3780 O.K.

LE PRÉSIDENT :

3785 Correct? Une chose que je peux vous dire, cet après-midi, il n'y a personne du ministère fédéral de l'Environnement ici. Il y aura une personne ce soir. C'est correct? Et le mieux, c'est de l'attraper et de lui transmettre votre dossier. Parce qu'en un sens, vous avez raison. Il est anormal que le gouvernement fédéral ait une réserve de statut fédéral et que des gens interviennent et portent nuisance à cette réserve-là. Et donc, là, vous avez une première clé pour essayer de rentrer dans la chose.

3790 Le dossier va évoluer. S'il y a eu le rapport Boucher, s'il y a comme ça des idées de transférer des responsabilités à une place ou à l'autre, ça veut dire qu'il y a un problème. Vous n'êtes pas la première personne à nous parler de ce problème-là. Il y a un problème à plusieurs niveaux. Soit au niveau de pollution des lacs, soit au niveau de l'incidence sur les propriétés, sur les quais, sur les rives. Là, vous évoquez des nuisances de bruit. Donc il y a là des questions.

3800 Puis il y a dans la salle quelqu'un de Verchères, de la Municipalité de Verchères avec qui j'ai causé tantôt, et ils ont aussi des problèmes de ce type-là, ils sont plus bas dans le fleuve. Et donc, cette question-là est une question qui est en train d'émerger. Alors, lâchez pas.

Mme MICHELLE LEBLOND :

Non, je ne lâcherai pas.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche?

Mme MICHELLE LEBLOND :

Merci beaucoup.

M. ROGER CHATEL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci et bonne chance à vous, monsieur, madame.

Alors on reprendra à 7 h 30.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.